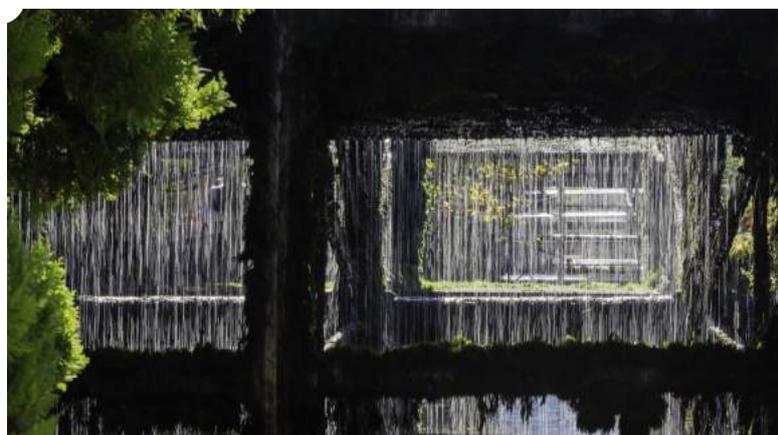
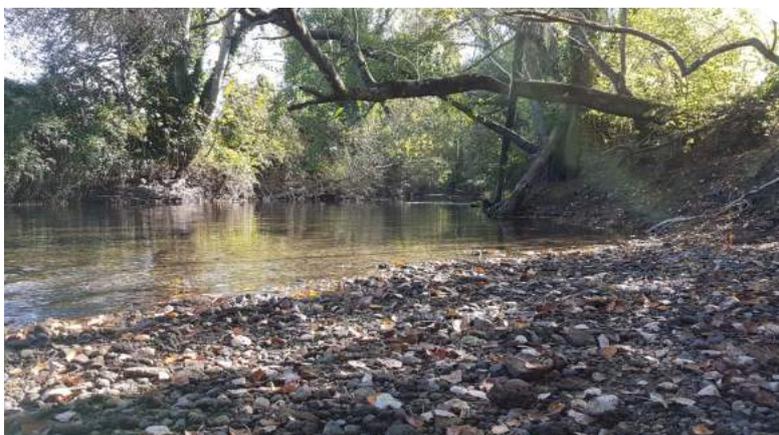
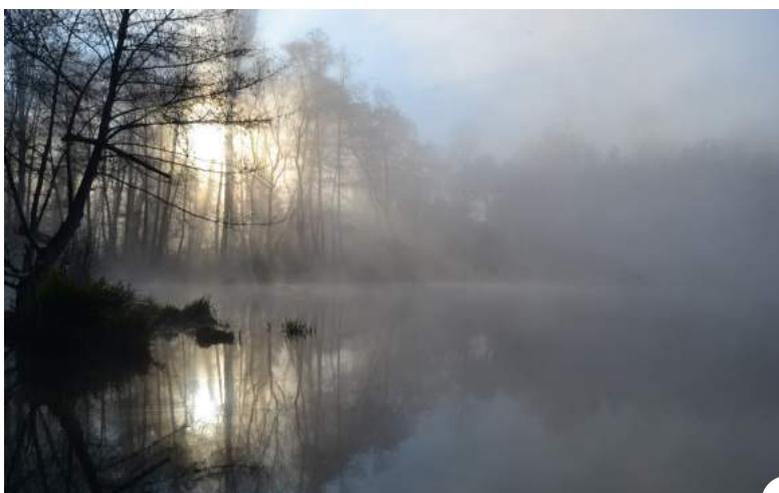


Rapport d'activités

2018



*Photographies lauréates du concours photos « Votre Sorgue au quotidien » 2018**

20 ans!
syndicat mixte du
bassin des sorgues
A vos côtés au quotidien

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

La Passerelle - 1, Chemin des Palermes

84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél. : 04.90.83.68.25 - Fax : 04.90.83.17.60

smbs@laSorgue.fr - www.laSorgue.fr

* Photographies lauréates du concours photos « Votre Sorgue au quotidien » 2018 :

Chantal CARRY <i>Grand prix</i>	Vanessa LOFDHAL- FOURNET <i>Prix spécial du jury</i>
Amandine FAURE <i>Prix jeunesse</i>	Serge JULLIAN <i>Prix d'honneur</i>



Madame, Monsieur,

2018, année anniversaire des 20 ans du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) : deux décennies durant lesquelles vos élus des communes et intercommunalités de l'ensemble de la plaine des Sorgues se sont investis ensemble, au quotidien, appuyés par une équipe pluridisciplinaire engagée, en faveur de la rivière Sorgue et des questions d'intérêt général associées, des questions qui concernent tout un chacun, qui vous concernent...

La création du SMBS est issue de syndicats de cours d'eau à des échelles plus locales, qui ont démontré la nécessité de gérer la rivière de manière globale et intégrée, à l'échelle du bassin versant, pour préserver efficacement notre patrimoine et lutter contre les inondations.

L'année 2018 a été l'occasion de mettre à l'honneur, auprès des élus et partenaires locaux, comme auprès du grand public, les actions menées depuis 20 ans et qui se poursuivent au quotidien :

- **projets fédérateurs**, tels les Contrats de Rivière, l'animation du site Natura 2000, le Comité Local de la Sorgue amont...
- **chantiers et travaux importants**, comme les campagnes d'abattages des platanes atteints du chancre coloré, la gestion et restauration de la ripisylve, la restauration de nombreux ouvrages hydrauliques, l'entretien des Sorgues, affluents et réaux, la restauration de berges communales...
- **actions visant à préserver les bords de Sorgues**, tels que les conseils et l'accompagnement des communes et intercommunalités dans l'aménagement du territoire, la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions foncières des zones humides et des bords de Sorgues...
- **favoriser un regard différent de la population sur leur rivière**, en informant et sensibilisant sur les caractéristiques et enjeux liés aux Sorgues, ainsi que sur les actions menées, notamment au travers du dispositif *Les Sorgues à l'école* mené depuis 2005 auprès des scolaires...

Vous découvrirez dans ce rapport d'activités le détail des actions plus spécifiquement mises en œuvre durant l'année 2018 : la poursuite de nombreuses actions « au long court », les travaux de restauration de berges et d'ouvrages menés cette année là, les actions de communication spécifiques aux 20 ans du SMBS...

Nous œuvrons dans un contexte contraint où les responsabilités des communes sont de plus en plus imposantes, avec des moyens financiers de plus en plus réduits, où les riverains - *propriétaires et responsables de l'entretien des berges et du fond du lit* - ont de plus en plus de mal à assumer leurs obligations, où les possibilités de co-financements déclinent dangereusement... Mais nous restons optimistes et souhaitons poursuivre les missions du Syndicat, en continuant à appréhender globalement la double approche « milieux aquatiques » et « inondations ». Cette approche, mise en œuvre depuis 20 ans par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, est maintenant prônée par la nouvelle compétence GeMAPI—Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. En effet, les actions menées en faveur de l'environnement contribuent à mieux prévenir les inondations : par cette approche globale, les collectivités agissent pour les Hommes, en préservant leur patrimoine naturel, en favorisant l'équilibre de la rivière et en veillant à intégrer ses aléas et les risques associés.

Vous souhaitant bonne lecture,
Bien cordialement,

Le Président, Guy MOUREAU

Joyeux anniversaire Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues !

—1998 * 2018—

Célébrer 20 ans d'actions sur le territoire du bassin des Sorgues, c'est célébrer la cohésion humaine et l'intelligence collective.



Signature de la première
« Charte de la Sorgue »
(Entraigues-sur-la-Sorgue,
25 octobre 1999)

« Nous avons pu mieux nous comprendre, nous les habitants de l'aval avec ceux de l'amont nous avons pu mieux cerner que les problématiques de l'amont ne sont pas opposées à celles de l'aval et qu'il n'y avait pas lieu de se faire la guerre quand il y avait une crise grave.... Nous avons pu mieux comprendre qu'une rivière, que l'eau, pose la question de la solidarité des territoires, qu'il ne servait à rien de s'opposer mais qu'au contraire il fallait unir nos forces et mutualiser nos moyens... Solidarité des territoires mais aussi solidarité des gens qui vivent sur ce territoire. » Extrait du discours de Guy Moureau, Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues lors de la soirée anniversaire du SMBS le 6 février 2018 à Vedène .

Depuis sa création en 1998, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'implique sur le territoire en synergie avec les acteurs locaux de la rivière. En 2018, à l'occasion de son vingtième anniversaire, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a souhaité porter une dynamique dans la visibilité de ses actions auprès des administrés. Cette volonté a abouti à un projet innovant : le développement d'un programme de manifestations publiques. Ce programme a été concerté avec les délégués du comité syndical et les agents du SMBS. Il s'est déroulé suivant 7 temps forts, dont 4 événements totalement inédits, créés spécialement dans le cadre de la stratégie de développement du programme des 20 ans (soirée anniversaire des 20 ans, concours photo « Votre Sorgue au quotidien », Journée Portes Ouvertes du SMBS, Journée découverte du Canal de Vaucluse).

Soirée anniversaire du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

6 février 2018 à Vedène

En présence des partenaires institutionnels
et de 150 invités

+ d'infos page 53

Concours photo « Votre Sorgue au quotidien »

du 6 février au 30 novembre 2018

107 photos reçues, 80 personnes
présentes lors de la cérémonie de
remise des prix (6 décembre 2018
au SMBS)

+ d'infos page 57

PAGES
SPÉCIALES

Joyeux anniversaire Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues !

—1998 * 2018—



Journée Portes Ouvertes
du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
(balade commentée, conférences, stands animés, expositions...)

130 visiteurs

+ d'infos page 55

110 participants

Journées Européennes du Patrimoine
Balade et conférence autour du Canal de Vaucluse

15 septembre 2018 à Jonquerettes et Saint Saturnin lès Avignon

+ d'infos page 56



La Fête de l'eau
Conférence de Roland Pastor
3 mai 2018 à L'Isle -sur-la-Sorgue

+ d'infos page 54



La Parade de la Sorgue
Journée de Restitution spéciale 20 ans
5 juin 2018 à Entraigues sur la Sorgue

+ d'infos page 49



5ème Jardin d'Automne
Tenue du stand « la végétation particulière des bords de Sorgues »
30 septembre 2018 à Châteauneuf de Gadagne

+ d'infos page 54

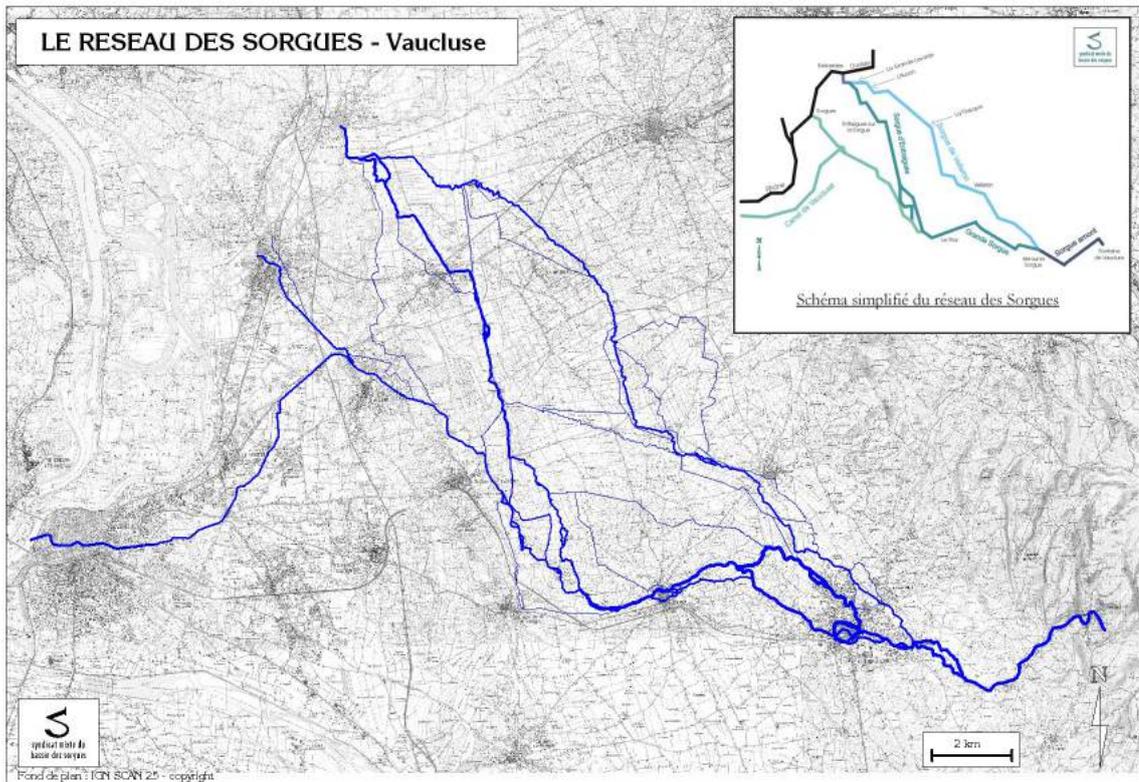


syndicat mixte du bassin des sorgues

Fiche d'identité de la Sorgue	2
Pourquoi un syndicat de bassin sur les Sorgues ?	3
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	4
Missions et actions du SMBS.....	5
Résultats comptables de l'exercice 2018.....	6
Son Comité et Bureau Syndical en 2018	7
L'organigramme du SMBS en 2018.....	9
Une équipe mobilisée au quotidien	10
Missions et actions réalisées en 2018.....	11

Pourquoi un syndicat de bassin des Sorgues ?

La gestion d'une rivière concerne tous les habitants du bassin versant. Cela justifie que les communes concernées se regroupent pour assurer cette mission.



Certains dossiers ne peuvent être **traités efficacement et durablement qu'à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau.**

Le principe du regroupement permet de **mobiliser des moyens et des niveaux de compétences** qui ne seraient pas forcément accessibles aux petites collectivités. Il permet aussi des **économies d'échelle.**



Le bâtiment du SMBS sous la neige - décembre 2017

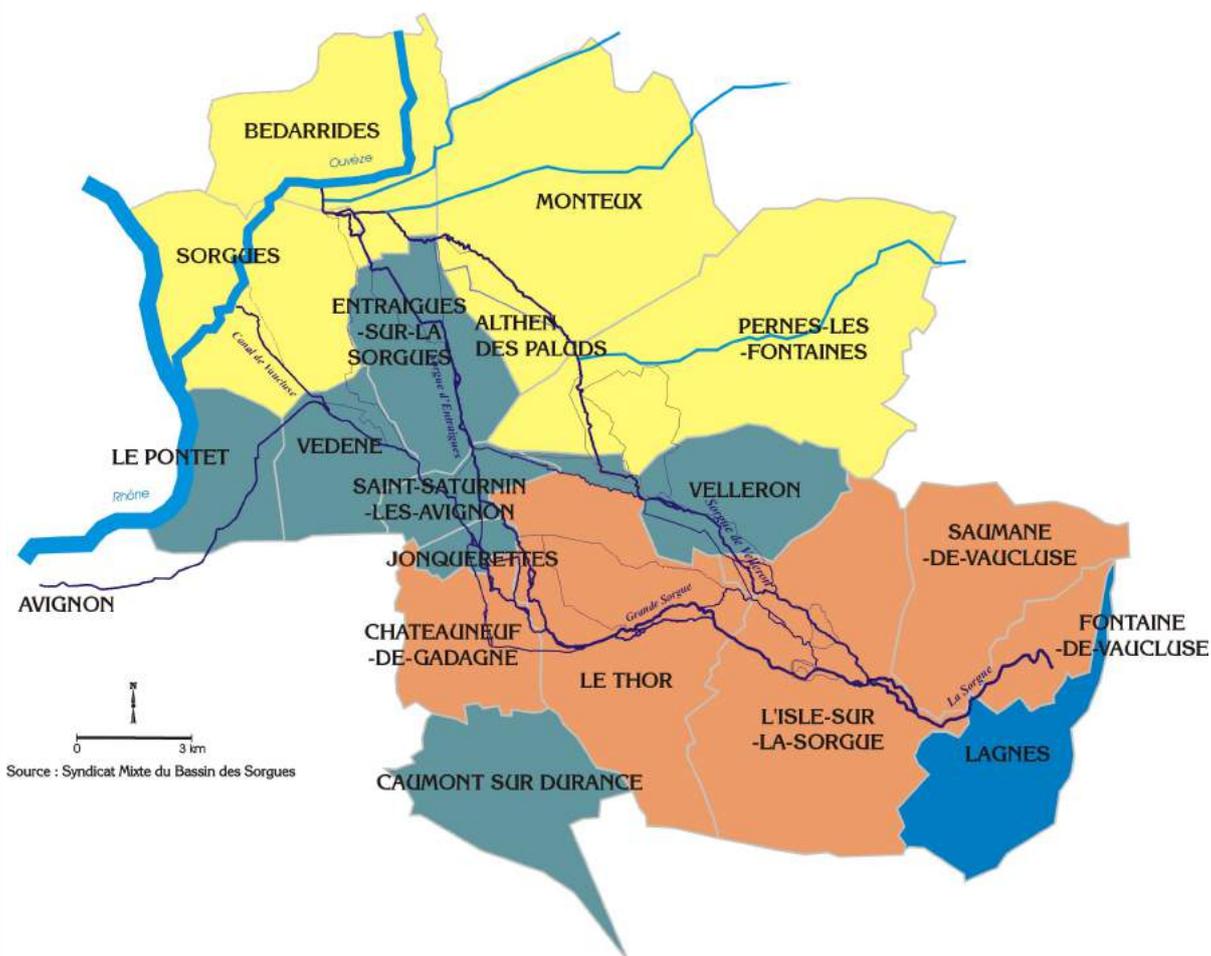
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) est un **établissement public** qui travaille pour les communes et intercommunalités de la plaine des Sorgues. Présent depuis 1998 sur le territoire, il gère les rivières et milieux naturels associés (ripisylve, zones humides...) du bassin des Sorgues et du Canal de Vaucluse.

Le Syndicat est **l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels** pour ce qui concerne la Sorgue (*services de l'Etat, Agence de l'eau, Région Sud, Conseil Départemental, Fédération de pêche, etc.*). Il anime le **Contrat de Rivière « Les Sorgues »**, le **site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon »** et le **Comité Local de la Sorgue amont.**

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Depuis le 1er janvier 2014, il n'existe plus qu'un unique syndicat chargé de la gestion de la Sorgue : **Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)**.

Le territoire d'intervention du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en 2018



- Communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- Communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat
- Commune située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lubéron Monts de Vaucluse

Missions et actions du SMBS

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI).

A ce titre, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient dans les domaines suivants :



Les contributions des structures membres et les subventions des partenaires institutionnels constituent les deux ressources financières principales. Ces financements sont destinés soit au fonctionnement général de la structure, soit à la réalisation d'opérations d'investissement.

Résultat comptable de l'exercice 2018 (d'après le compte administratif 2018)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2018 :		Résultat de l'exercice 2018 :	
Dépenses :	1 319 148,83 €	Dépenses :	840 833,96 €
Recettes :	1 512 374,29 €	Recettes :	971 400,19 €
Résultat d'exécution :	193 225,46 €	Résultat d'exécution :	130 566,46 €
Résultat 2017 reporté :	1 033 018,50 €	Résultat 2017 reporté :	-18 232,93 €
Résultat de clôture (à reporter en 2019)	1 226 243,96 €	Résultat de clôture (hors RAR) (à reporter en 2019)	112 333,52 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (2 SECTIONS)	
Excédent de 1 338 577,26 €	

RESULTAT RESTES A REALISER (RAR)	
Dépenses d'investissement	535 819,25 €
Recettes d'investissement	524 999,13 €
Résultat des RAR	- 10 820,12 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2017	
Excédent de 1 327 757,14 €	

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est composé de 21 délégués élus représentant l'ensemble des communes du territoire d'action du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

- 8 délégués titulaires et 7 délégués suppléants désignés par la **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

Titulaires

Mme ANCEY Dominique (Jonquerettes)

M. HEBRARD Joris (Le Pontet)

M. FAVIER Jean (Saint-Saturnin lès A.)

M. MALEN Serge (Saint Saturnin lès A.)

M. PONCE Michel (Velleron)

M. GUIN Joël (Vedène)

M. FOUILLER Joël (Caumont-sur-Durance)

M. MOUREAU Guy (Entraigues sur la Sorgue)

Suppléants

M. BELLEGARDE Daniel (Jonquerettes)

En attente de désignation (Le Pontet)

M. MAHU Thomas (Saint-Saturnin lès A.)

M. GROSJEAN Pascal (Caumont-sur-Durance)

Mme NORMAND Marie (Velleron)

Mme GOTTRA Chantal (Vedène)

Mme JULIEN Renée (Caumont-sur-Durance)

Mme PELLEGRINI Galina (Entraigues sur la Sorgue)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV)**

Titulaires

M. GONZALVEZ Pierre (L'Isle-sur-la-Sorgue)

M. SERRE Denis (L'Isle-sur-la-Sorgue)

Mme SCHNEIDER Estelle (Le Thor)

M. MOLLAND Pierre (Châteauneuf de Gadagne)

M. PASTOR Roland (Fontaine de Vaucluse)

Mme ETIENNE Monique
(Saumane de Vaucluse)

Suppléants

M. GERMAIN Ludovic (L'Isle-sur-la-Sorgue)

M. BELLET Daniel (L'Isle-sur-la-Sorgue)

M. BAYON DE NOYER Yves (Le Thor)

M. GEREN Philippe (Châteauneuf de Gadagne)

M. BAFFONI Eddie (Fontaine de Vaucluse)

Mme AYME-ALLEMAND Patricia
(Saumane de Vaucluse)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (CCSC)**

Titulaires

Mme TORT Maryse (Bédarrides)

M. SOLER Serge (Sorgues)

M. GARCIA Stéphane (Sorgues)

M. FOURNET Denis (Althen des Paluds)

Mme ESPENON Evelyne (Monteux)

M. GABERT Pierre (Pernes les Fontaines)

Suppléants

M. TORT Christian (Bédarrides)

Mme BRAUD Sandrine (Sorgues)

Mme MURZILLI Véronique (Sorgues)

M. PARIGOT Georges (Althen des Paluds)

Mme MILLET Annie (Monteux)

Mme LAFAURE Françoise (Pernes les Fontaines)

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés pour la **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV)**

Titulaire

M. DONNAT Robert

Suppléant

Mme CLAUZON Christiane

Ces délégués ont élu leur bureau, composé d'un Président et de quatre Vice-présidents



De gauche à droite :

Denis SERRE, 3ème Vice-président et conseiller municipal à L'Isle-sur-la-Sorgue ;

Guy MOUREAU, Président et Maire d'Entraigues sur la Sorgue ;

Roland PASTOR, 1er Vice-président et Maire de Fontaine de Vacluse ;

Serge SOLER, 4ème Vice-président et adjoint au Maire de Saint Saturnin lès Avignon;

Joël GUIN, 2ème Vice-président et Maire de Vedène.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est administré par un Comité syndical composé d'élu(e)s désigné(e)s par les intercommunalités membres du Syndicat et représentant les 18 communes de la plaine des Sorgues. Il se réunit en moyenne 4 à 5 fois par an. Il fixe la politique générale et le budget du Syndicat.

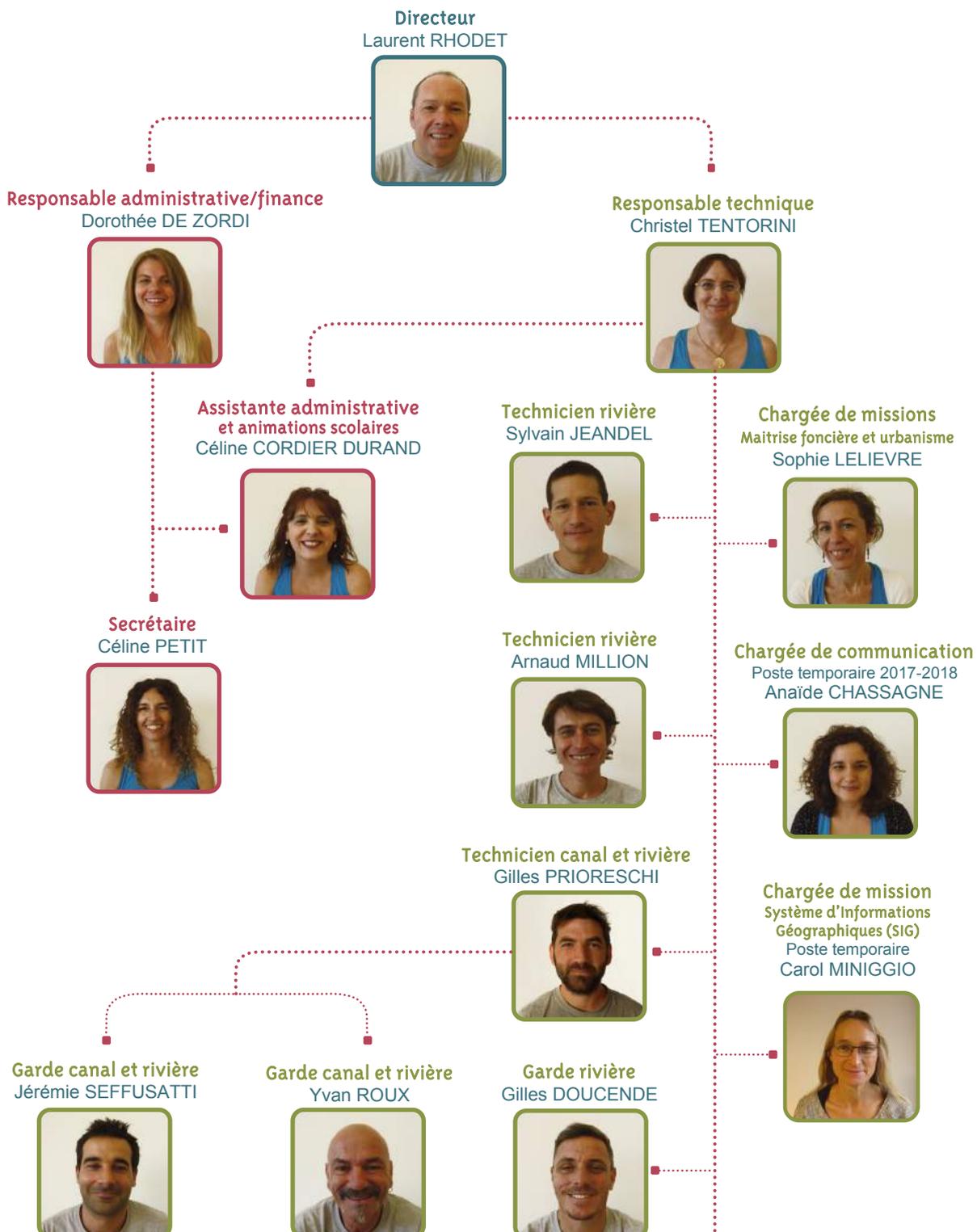
Pour mener à bien sa mission, le Comité syndical a désigné en son sein un Bureau syndical composé du Président et de 4 Vice-présidents. Le Bureau se réunit en moyenne 5 à 6 fois par an.

Sur le terrain, en réunion, en classes... Les élus du SMBS se mobilisent toute l'année



L'organigramme du SMBS en 2018

En 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est appuyé sur une équipe pluridisciplinaire de 14 personnes (et 2 stagiaires), chargée de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des décisions prises au sein du Comité Syndical et du bureau.



Une équipe mobilisée au quotidien

Dans le contexte des 20 ans du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en 2018, toute l'équipe s'est fortement mobilisée autant lors de la préparation des événements que sur le terrain, au contact des différents publics.



En pleine animation de jeux pendant la Journée de restitution



Rencontre public - stand Jardin d'Automne



Rencontre public - conférence sur le canal de Vaucluse



Installation des stands - Journée Portes Ouvertes du SMBS



Journée Portes Ouvertes du SMBS



Accueil des invités - soirée anniversaire des 20 ans



L'équipe du SMBS - soirée anniversaire des 20 ans



Rencontre public - Journée Portes Ouvertes du SMBS

ANIMATION DES DÉMARCHES PARTENARIALES

Mise en œuvre du Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE, sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme	13
Animer le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA)	15
Candidater pour un 3ème Contrat de Rivière « Les Sorgues »	17

PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Réguler la jussie	18
Réguler le bourreau des arbres	19
Réguler l'ailante	20
Réguler le raisin d'Amérique.....	21
Animer le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon »	22
Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.....	23
Conseils sur les documents de planification urbaine	24
Acquisitions foncières 2018	25
Suivi de l'Ophioglosse commun sur le site des Herbages, à Entraigues sur la Sorgue	27

RESTAURATION ET ENTRETIEN DU LIT, DES BERGES ET DES OUVRAGES

Repérer pour mieux agir	28
Réhabiliter la ripisylve	29
Recréer une ripisylve fonctionnelle	30
Entretien des chenaux d'écoulement des affluents et réaux.....	31
Entretien annuel du Canal de Vaucluse	32
Restaurer la continuité écologique	33
Entretien permanent des passes à poissons du SMBS	34
Confortement des fondations du quai du Partage des eaux, à L'Isle sur la Sorgue	35
Restaurer le mur berge du quai Jean Jaurès, à L'Isle sur la Sorgue	36
Reconstruire le mur berge du Portalet, à L'Isle sur la Sorgue	37
Cheminement Avenue Fabre de Sérignan, à L'Isle sur la Sorgue	38

Missions et actions réalisées en 2018

PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Assurer en tout temps la manœuvre des ouvrages usiniers du Canal de Vaucluse	39
Gérer les stations de pompage de St Sauveur et de Campsec, à Entraigues sur la Sorgue et Bédarrides	40
Faire bénéficier les communes du service « Prédicit »	41
Disposer d'échelles limnimétriques fonctionnelles	42
Modélisation du débit de la Fontaine de Vaucluse	43
Connaissance de la recharge du karst	44
Réguler les populations de ragondins	45

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Site Internet www.laSorgue.fr	46
Informers les citoyens de demain : Les Sorgues à l'école 2017-2018.....	47
Informers les citoyens de demain : distribution des outils pédagogiques pour 2018-2019	49
Diffusion de communiqués de presse	50
Développer des outils et porter à connaissance les actions menées au quotidien	51
Partager notre expertise technique	52
 Célébrer 20 ans d'actions pour la préservation de la Sorgue	53
Promouvoir la Sorgue dans le cadre de manifestations grand public	54
Ouvrir les portes du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	55
Mettre à l'honneur le Canal de Vaucluse	56
Faire participer les citoyens des Sorgues au concours photo « Votre Sorgue au quotidien »	57

Mise en œuvre du Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE, sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme

Objectifs

Au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes, d'agglomération... sont devenues officiellement détentrices de la **nouvelle compétence obligatoire GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)** définie par la loi MAPTAM du 27/01/2014 et modifiée par la loi du 31/12/2017.

Sur le territoire des affluents rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme, tous les bassins versants sont d'ores et déjà couverts par un syndicat mixte de gestion. Ces structures exercent déjà plus ou moins une partie des compétences GeMAPI, **mais exercent également d'autres missions indispensables à une gestion globale et intégrée des cours d'eau.**

La démarche SOCLE vise à aider les communautés à mettre en œuvre cette nouvelle compétence GeMAPI, aux contours mal définis, et à **ne pas détruire la gestion par bassin versant** qui a mis plus de 20 ans à se mettre en place et qui a démontré depuis, sur plusieurs dizaines d'années, son importance et son efficacité.

Mise en œuvre

Engagé début 2016 par un groupement de commandes constitué des syndicats de bassin versant du Lez, de la Meyne (ASA), de l'Ouvèze provençale, de l'Aygues, des cours d'eau du Sud Ouest Mont Ventoux et des Sorgues, **le Schéma** d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme **a été validé en mai 2017 par le Comité de pilotage.** Depuis, chaque syndicat met en œuvre les orientations du SOCLE.

Coût d'objectif : 156 600 € TTC

Plan de financement : 40 % AE - 20 % CR PACA - 20 % CD de Vaucluse - 20 % membres du groupement

Prestataire : ESPELIA

Calendrier prévisionnel :

- D'octobre 2017 à décembre 2018 : mise en œuvre du schéma et accompagnement des Syndicats et des Communautés à la prise de compétence.
- Élaboration et diffusion d'une synthèse.



Comité de pilotage du 21/03/2017



Comité de pilotage du 02/05/2017

Réalisations

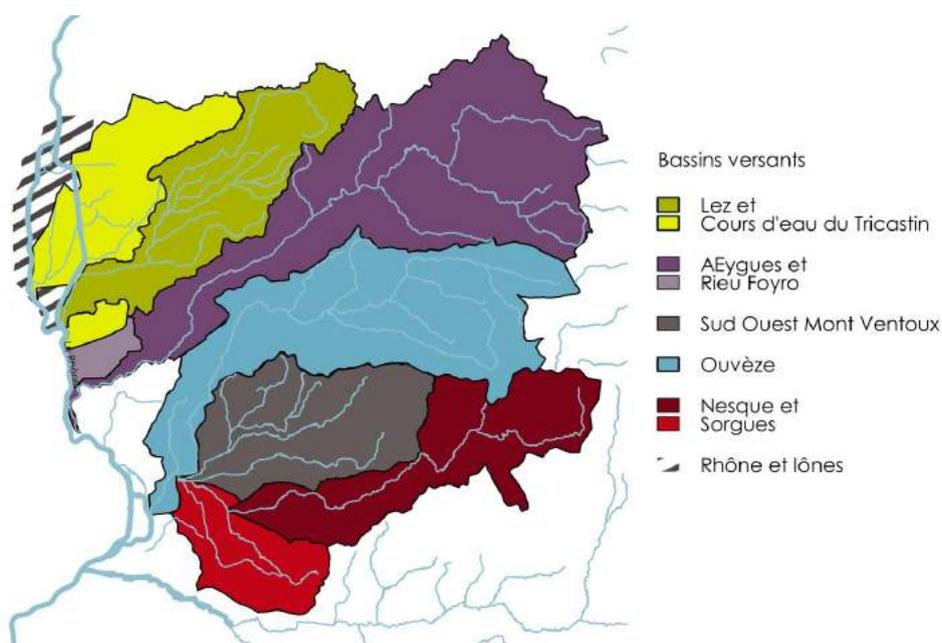
Tout au long de l'année 2018, six rencontres entre Syndicats de rivière et DDT de Vaucluse se sont tenues pour partager les avancées de la mise en œuvre du SOCLE et les difficultés rencontrées. Le groupe de travail SOCLE initial a été élargi au Syndicat du Calavon Coulon et au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance qui partagent les mêmes problématiques.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a participé à la signature de la Déclaration en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant organisée par l'ARPE-PACA / RRGMA le 01/02/2018.

Une note de synthèse présentant la démarche conduite depuis 2016 a été produite courant 2018 et diffusée en octobre. Cette note se compose de quatre parties :

- La compétence GeMAPI : son contenu, ses impacts réglementaires, les actions qu'elle implique...
- Le SOCLE proposé et validé par les élus du Comité de pilotage.
- La proposition d'une stratégie de gestion des digues de protection contre les inondations.
- Les possibles mutualisations de moyens pour exercer la compétence.

Les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues ont commencé à être discutées en Bureau en vue d'une adoption courant 2019.



Carte des regroupements envisagés et transfert de la GeMAPI

Animer le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA)

(Opération B3.11 et B3.12 du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015)

Objectifs

La Sorgue amont (8 km), du fait de ses paysages et de sa richesse piscicole particulière, est soumise à une forte pression anthropique au travers des activités de loisirs et sportives (baignade, navigation, pêche, promenade...) et fait l'objet de conflits d'usages récurrents entre les différents pratiquants.



Le **Comité Local de la Sorgue Amont** est une instance d'échanges et de concertation qui vise à ce que l'ensemble des parties prenantes s'accorde sur une organisation et/ou des limites à leur activité respective, dans l'objectif de **diminuer les conflits d'usages** et de **préserver ensemble un milieu naturel fragile**.

Historique

2003 : signature de la 1^{ère} Charte de la Sorgue amont.

2003-2011 : mise en œuvre active de la Charte par le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA).

2012-2015 : du fait de l'atténuation de conflits d'usages grâce au travail associé à la 1^{ère} Charte, mise en œuvre restreinte d'actions (tournées estivales, diffusions d'informations et de sensibilisation...).

2016 : face à l'évolution du territoire, l'augmentation et l'apparition de nouvelles pratiques de loisirs et sportives, l'augmentation de la population et de la fréquentation touristique, émergence du besoin de réactiver la dynamique locale.

2017 : ré-activation du **Comité Local de la Sorgue Amont**, travail en **concertation pour définir un nouveau mode de fonctionnement** du CLSA et intégrer de nouveaux acteurs, travail en **concertation sur un nouveau rédactionnel de la Charte** de la Sorgue amont...

Réalisations 2018 : Signature de la Charte de la Sorgue amont

2017 à avril 2018 : élaboration concertée d'un nouveau rédactionnel de la Charte de la Sorgue amont, qui, sans modifier l'essence et les objectifs de la 1^{ère} Charte, intègre les évolutions de contexte et apporte un rédactionnel plus clair sur les engagements réciproques des signataires.

15 mai 2018 : signature officielle de la Charte de la Sorgue amont, à Fontaine de Vaucluse.



Signature de la Charte
de la Sorgue amont,
15 mai 2018

Cet évènementiel a été l'occasion de
**valoriser les engagements des
différents membres**

à mener des actions en faveur de la
protection du patrimoine commun
qu'est le milieu naturel, et à organiser
ses activités dans le respect des autres
pratiques.

Bilan de la saison 2018

Les membres décisionnels, après avoir sollicité les retours sur la saison des membres associés, se sont réunis le 19 septembre 2018 pour **dresser le bilan de la saison estivale 2018 et étudier les perspectives pour 2019.**

Les points principaux relevés sont :

- ✓ la présence primordiale de la police sur le terrain,
- ✓ le besoin de pouvoir communiquer amplement et efficacement,
- ✓ un dialogue rétabli entre pratiquants de canoë-kayak et pêcheurs,
- ✓ des membres du CLSA impliqués dans la protection du milieu naturel,
- ✓ la pertinence et l'efficacité de l'accompagnement systématique des descentes reconnues par tous,
- ✓ des nuisances croissantes sur les berges et ouvrages de la part d'une population non respectueuse...



Réunion du CLSA du 19/09/2018 à Fontaine de Vaucluse

Participation active à la concertation sur le projet de nouvel arrêté préfectoral réglementant la navigation



Réunion de concertation organisée par l'Etat auprès du CLSA, le 10/10/2018 au SMBS

Les services de l'Etat, dans le cadre des différentes étapes de leur concertation sur le **projet de nouvel arrêté préfectoral réglementant la navigation sur les Sorgues**, ont convié le 10 octobre 2018 les membres décisionnels du CLSA à **apporter leurs remarques sur le projet.**

Cette réunion, très constructive, a démontré une fois de plus l'engagement de l'ensemble des membres du CLSA en faveur de la rivière. Les remarques et conclusions de cette réunion seront prises en compte dans la suite de la concertation. Les services de l'Etat poursuivront ainsi leur concertation sur la base d'un nouveau projet intégrant ces échanges.

Etude d'impact des pratiques

Le CLSA souhaite mieux appréhender les impacts des pratiques sur les milieux aquatiques.

Pour avancer dans ce sens, le SMBS a, en 2018, pris un stagiaire, Arthur DAVID, pour mener un **état des connaissances de ces impacts avec transposition sur la Sorgue amont.**

Ce travail a aussi permis de poursuivre les investigations pour s'associer le concours d'un Conseil Scientifique.

Sensibilisation du grand public

Roland Pastor, Président du CLSA et Vice-Président du SMBS, a sensibilisé le grand public aux enjeux et à la démarche engagée, lors d'une **conférence** donnée le 3 mai 2018 dans le cadre de la « Fête de l'Eau » organisée par Lien L'Islois à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Il a présenté la Sorgue, sa gestion par le SMBS depuis 20 ans et réalisé un focus sur le CLSA, la démarche menée et la Charte de la Sorgue amont.

Candidater pour un 3^{ème} Contrat de Rivière

Historique

2004 à 2008 : mise en œuvre du 1^{er} Contrat de Rivière « Les Sorgues ».
2009 à 2010 : bilan du 1^{er} Contrat de Rivière et élaboration d'un 2^{ème} Contrat de Rivière.
Fin 2010 à fin 2015 : mise en œuvre du 2^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues ».
2016 à 2017 : bilan du 2^{ème} Contrat de Rivière.



A l'issue du bilan du 2^{ème} Contrat de Rivière, le Comité de Rivière a validé la poursuite des actions engagées à travers un 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Mise en oeuvre

La procédure d'élaboration et de labellisation d'un Contrat de Rivière est longue et nécessite différentes étapes indispensables. En 2018, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est attelé à :

- Définir un **argumentaire** solide en faveur de l'élaboration d'un 3^{ème} Contrat de Rivière.
- Etablir et faire adopter par le Comité Syndical du SMBS, structure animatrice du futur Contrat, une **stratégie politique** basée sur les objectifs définis par le Comité de Rivière du 2^{ème} Contrat à l'issue du bilan.
- Dresser une proposition de **composition du Comité de Rivière** pour le 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues ».
- Déterminer les **concordances** entre les objectifs du 3^{ème} Contrat et les attendus du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Programme De Mesures (PDM) pour le bassin versant des Sorgues.
- Sur la base de ces éléments, **candidater** pour un 3^{ème} Contrat de Rivière auprès du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.
- Rechercher et obtenir des **co-financements** pour pouvoir s'appuyer sur un prestataire spécialisé pour l'élaboration du 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues ».

Perspectives

Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée a répondu favorablement, en date du 15 janvier 2019, à la candidature transmise mi-juillet 2018. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues va sélectionner un prestataire spécialisé pour l'aider à mener à bien les étapes suivantes :

- Suivre l'établissement par le Préfet d'un arrêté **préfectoral de composition du Comité de Rivière** pour le 3^{ème} Contrat de Rivière.
- Etablir en concertation avec les acteurs locaux un **avant-projet de Contrat de Rivière**, qui sera validé par ce Comité de Rivière, puis présenté par le SMBS au Comité d'Agrément, à Lyon.
- Etablir en concertation le **projet de Contrat de Rivière** intégrant les remarques du Comité d'Agrément sur l'avant-projet et précisant les fiches actions et les engagements des différents maîtres d'ouvrage et co-financeurs.
- Après validation par le Comité de Rivière, soumettre ce projet à la commission des aides de l'Agence de l'eau, pour **obtention de l'agrément du Contrat**.

Objectifs



Limitier l'expansion de la jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), **végétal exotique envahissant, présent sur la Sorgue** de Velleron, de la confluence de la Nesque jusqu'à l'embouchure avec l'Ouvèze, à Bédarrides.

Historique

La présence de la jussie a été identifiée sur la Sorgue en 2001. Le Syndicat a alors mené des investigations, en relation avec des spécialistes et d'autres gestionnaires, afin d'appliquer le traitement le plus efficace possible et le plus respectueux du milieu. Des campagnes de traitement ont été réalisées par les agents du SMBS en 2001, 2004 et 2006.

En 2007, face à une très forte colonisation de cette plante dans les Sorgues aval (800 m² colonisés, répartis sur une dizaine de km entre la confluence de la Nesque et Bédarrides), un traitement spécifique a été mis en œuvre.

De 2008 à 2013, principalement du fait du traitement effectué en 2007 et des conditions hydrologiques défavorables pour le développement de la jussie, **un faible taux de reprise a été observé.**

Depuis 2013, l'arrachage des plants est réalisé au fur et à mesure du repérage par les techniciens du Syndicat. Trois passages sont effectués au cours du cycle du développement, de juin à septembre.



Jussie en fleur



Jussie en phase d'expansion

Réalisations

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues cherche en permanence à optimiser les techniques de traitement utilisées, en participant notamment à des groupes d'échanges, des colloques.

Il surveille le développement de la jussie à partir de mai-juin. **Trois campagnes d'arrachage manuel sont organisées au cours de l'été**, à pied et en canoë.



Arrachage de la jussie



Repérage et arrachage manuel de la jussie

En 2018, environ 5 m² de jussie ont été arrachés.

La colonisation décroissante de cette année, par rapport aux années précédentes (environ 50 m² arrachés annuellement depuis 2013), est essentiellement due à une hauteur d'eau exceptionnellement importante en début de saison (avril, mai), ainsi qu'un débit relativement important en été (10 m³/s) limitant le cycle de la jussie.

Coût : frais de fonctionnement du SMBS

Réguler le bourreau des arbres

(*Periploca graeca*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du bourreau des arbres (*Periploca graeca*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Historique

D'origine méditerranéenne orientale, cette plante fut importée à des fins ornementales. Cette **liane envahissante** colonise depuis peu les littoraux et les bords de rivière de la région méditerranéenne. Robuste, elle peut s'élever à plus de vingt mètres de haut. Elle est **classée sur la liste noire** du conservatoire botanique national de Porquerolles.

Du fait de sa récente apparition en France, peu de données sont actuellement disponibles sur son impact et son traitement. Présente depuis quelques années sur le réseau des Sorgues, sa prolifération a été observée en 2010 : elle apparaît aujourd'hui principalement sur toute la moitié amont et se développe sur la moitié aval des Sorgues. Des investigations récentes ont décelé sa présence sur les Sorgues aval. Afin de définir le protocole le mieux adapté au traitement (temps, coût et efficacité), des sites tests ont été mis en place depuis 2011 sur Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse.



Envahissement massif du bourreau des arbres et détail de la fleur



Réalisations

Un **chantier test de traitement par broyage** est réalisé depuis décembre 2014 sur Fontaine de Vaucluse. L'objectif est d'épuiser les réserves énergétiques des systèmes racinaires par des opérations de broyage répétées.

Depuis fin 2014, un partenariat avec le lycée agricole de la Ricarde de L'Isle sur la Sorgue permet de mener des chantiers de régulation de l'espèce. En 2018, les actions se sont concentrées sur le site du camping à Fontaine de Vaucluse. **Des plants ont été coupés et leur système racinaire arraché.**

Coût : frais de fonctionnement du SMBS



Arrachage manuel du bourreau des arbres

Opération de débroussaillage



Réguler l'ailante (*Ailanthus altissima*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence de l'ailante (*Ailanthus altissima*), **plante envahissante se développant dans la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Asie et introduit en France vers 1750, l'ailante est un arbre à feuilles caduques également appelé « **faux vernis du Japon** ». Importé pour son caractère ornemental et sa croissance rapide, cet arbre prolifère en milieu naturel.

L'ailante a une capacité de drageonnage importante, qui rend l'élimination difficile et longue. En effet, si un sujet est coupé à la base, il réagit violemment en émettant de nombreux rejets. De plus, il produit un grand nombre de graines (environ 300 000 par pied), qui se disséminent très facilement par le vent et par l'eau, grâce aux samares (graines ailées).

L'espèce a la capacité d'émettre des substances toxiques qui nuisent aux espèces végétales locales, en endommageant les systèmes racinaires de celles-ci.



L'ailante, une espèce envahissante implantée parfois massivement dans la ripisylve des Sorgues (exemple à Fontaine de Vaucluse)

Réalisations

Les **expérimentations d'annelage des troncs des arbres** ont confirmé la pertinence de la méthode. L'écorce est retirée sur 9/10 de la circonférence : la sève circule toujours, mais l'arbre ne peut plus accumuler de réserves dans ses racines, ce qui diminue la vigueur de ce dernier. Le suivi a permis de vérifier l'absence de fructification, donc de fabrication de graine. En septembre, la bande d'écorce est retirée, entraînant le dépérissement du sujet. Environ 70 sujets ont été abattus en 2017, suite au traitement réalisé en 2016. **En 2018, des interventions avec le lycée agricole de la Ricarde ont permis de continuer le programme de traitement de cette espèce, notamment en procédant à l'arrachage de jeunes plants.**

Coût : frais de fonctionnement du SMBS

Chantier
d'annelage
des troncs



Réguler le raisin d'Amérique

(*Phytolacca americana*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Amérique du Nord, le raisin d'Amérique est souvent aussi appelé « **teinturier** ». Cette espèce de plante herbacée vivace est **classée « peste végétale »** par l'U.I.C.N. (Union Internationale de Conservation de la Nature, appelée aussi Union Mondiale pour la Nature). Il s'agit d'une espèce de plante grande et vigoureuse (jusqu'à 3 m de haut), à tiges rougeâtres, grandes feuilles et fleurs blanchâtres en grappes érigées, retombant au fur et à mesure que les fruits mûrissent.

Le raisin d'Amérique est principalement présent sur la partie médiane et amont du réseau. Il semblerait que des dépôts de déchets verts soient à l'origine de la présence du raisin d'Amérique en bord de Sorgues. Certains massifs dénombrent une quarantaine de pieds, pour une surface d'environ 60 m².



Le raisin d'Amérique dans la ripisylve des Sorgues, (exemples sur la Sorgue de la Faible)

Réalisations

Les limites de répartition de l'espèce sont maintenant mieux connues : des repérages sont réalisés et les données sont consignées, pour mieux appréhender la stratégie de gestion, à l'échelle du bassin.

En 2018, la poursuite de la mise en œuvre du protocole de lutte contre le raisin d'Amérique a permis la suppression de cette plante sur les zones d'expérimentation. En intervenant plusieurs années de suite pour éliminer les plants avant qu'ils ne produisent des graines, la régénération et la recolonisation des espaces par une végétation naturelle et commune des bords de Sorgues empêchent la repousse du raisin.

Coût : frais de fonctionnement du SMBS



Chantiers de coupe des plants de raisin d'Amérique

Objectifs

Le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » (FR9301578) est retenu comme site Natura 2000 vis-à-vis de la Directive « Habitats » du fait de la **présence d'habitats naturels et d'espèces rares à l'échelle européenne.**

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a été, pour le compte de l'Etat, coordonnateur de la démarche d'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) du site à partir de 2002. Depuis la validation de ce programme d'action en 2006, le **SMBS est animateur de la démarche.** Il mène ce travail en étroite collaboration avec les représentants du Comité de Pilotage du site et les services déconcentrés de l'Etat.

Le DOCOB a mis en évidence l'urgence pour le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » d'enrayer le déclin des habitats prairiaux et la régression du corridor de végétation riveraine.



Animation en 2018

En 2018, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a travaillé à **l'amélioration de l'état de conservation du site Natura 2000 « les Sorgues et l'Auzon »** avec des outils spécifiques à Natura 2000, et également des démarches complémentaires.

- Le SMBS a étudié la **faisabilité de mise en place de contrats Natura 2000 de « mise en défends » d'espaces rivulaires et de prairies.** Les zones concernées font l'objet d'une forte fréquentation, avec augmentation des intrusions de véhicules (parking, promeneurs, tourisme, « raveurs »...), des dépôts de déchets sauvages et parfois de la dégradation de la ripisylve. Les mesures proposées vont de la pose de clôture, à la barrière levante ; ces dispositifs sont associés à une pose de panneaux d'informations sur les enjeux de conservation des habitats naturels.

Une action de mise en défends a été concrètement mise en œuvre dans le cadre d'un **Contrat Natura 2000** sur une propriété du SMBS sur la commune de Velleron. Il s'agit de la pose d'une barrière (clôture bois et barrière levante) limitant l'accès et le dépôt sauvage de déchets sur la parcelle en aval du pont de l'Avocat sur la Sorgue de Velleron.

De plus, le SMBS a **accompagné la commune d'Entraigues sur la Sorgue** pour l'élaboration d'une candidature pour un contrat de mise en défends.

Le projet a été retenu par l'Etat et devrait être mis en œuvre courant 2019.



Localisation des dispositifs de mise en défends sur une propriété du SMBS, à Velleron

- Le SMBS a contribué au suivi **des dispositifs d'aides aux agriculteurs pour le maintien des prairies** dans le cadre de la Politique Agricole Commune : les « Mesures Agro Environnementales et climatiques ».
- Il a également établi le **rapport d'activité annuel de l'animation** du site Natura 2000 pour l'Etat et **organisé et animé le Comité de Pilotage** du site, le 6 novembre 2018.
- En complément, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a aussi œuvré grâce à **des outils qui n'appartiennent pas au dispositif Natura 2000** (voir les fiches sur les actions foncières, les conseils sur les documents d'urbanisme, la gestion des plantes envahissantes, la communication...).

Coût de l'animation 2018 : 24 500 €

Financements : 46 % Feder (Europe) - 28 % Etat - 26 % SMBS

Objectifs

Depuis 2001, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues réalise un suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces suivis sont complémentaires à ceux de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.

Ils permettent de **surveiller globalement le milieu naturel et son évolution**, de mieux **appréhender les dysfonctionnements** et d'en rechercher les causes. De plus, ces analyses fournissent des indications sur l'impact des efforts menés pour améliorer la qualité du milieu.

Depuis octobre 2016, la Sorgue amont bénéficie du label « Rivière en bon état » accordé par l'Agence de l'Eau



Mise en oeuvre

Le suivi réalisé durant l'année 2018 s'inscrit dans la continuité de ceux menés depuis 2016 et consiste à :

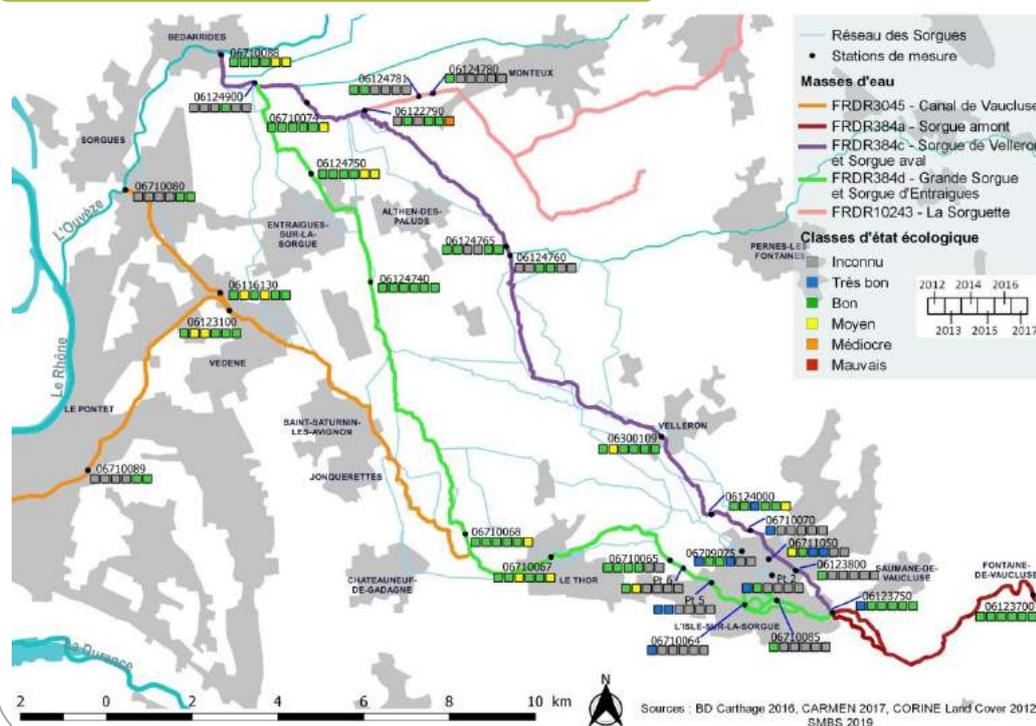
- ➔ un suivi de 9 stations,
- ➔ 4 campagnes physico-chimiques par an avec 659 paramètres analysés,
- ➔ 1 campagne IBG-DCE et 1 campagne IBD par an.

Les agents du SMBS réalisent les prélèvements et les mesures *in situ* (température, pH, conductivité, matières organiques, oxygène...). Les prélèvements sont envoyés dans la journée à un laboratoire spécialisé qui réalise les analyses des différents paramètres. Des prélèvements et analyses des indices biologiques (invertébrés et diatomées) ont été réalisés par un bureau d'études spécialisé.

Coût 2018 : 25 940 € TTC

Financements : 30 % CR PACA - 20 % CD84 - 50 % SMBS

Résultats 2017 (analysés en 2018)



Qualité écologique des Sorgues en 2017

Objectifs

Aider à une **meilleure intégration des enjeux du bassin des Sorgues** (préservation des milieux naturels, risque d'inondation, qualité de l'eau...) dans les démarches de planification urbaine et d'aménagement du territoire (Plans Locaux d'Urbanisme et Schémas de Cohérence Territoriale).



NATURA 2000
LES SORGUES



Mise en oeuvre

Fort de son expérience en matière de conseils sur les questions de planification urbaine et de maîtrise foncière, le SMBS a poursuivi en 2018 son **assistance technique aux collectivités**, en particulier concernant 6 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et 2 Schémas de Cohérence territoriale (SCOT) :

- PLU d'Entraigues sur la Sorgue ;
- PLU de Le Thor ;
- PLU de Le Pontet ;
- PLU de Fontaine de Vaucluse ;
- PLU de Monteux ;
- PLU de Vedène ;
- SCOT du Bassin de vie de Cavaillon Coustellet, L'Isle sur la Sorgue ;
- SCOT du bassin de vie d'Avignon.



Zoom sur le Canal de Vaucluse dans le zonage du PLU de Vedène (Espaces boisés classés en vert et Emplacements Réservés en rose)

Réalisations

- ✓ **La mission de conseil du SMBS aux collectivités dans le cadre des PLU a consisté en :**
 - la **collaboration** avec les **bureaux d'études** en charge de la rédaction des PLU ;
 - la **transmission d'avis techniques** aux communes sur les Projets d'Aménagement et de Développement Durables, les projets de Zonage et les projets de Règlement des PLU ;
 - la **participation à des réunions de travail** avec les communes ;
 - des **visites de terrain**, éventuellement en présence des services urbanisme des communes et des bureaux d'études ;
 - la **participation, en tant qu'organisme technique associé, aux réunions de concertation** organisées par les communes, notamment celles des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
 - la formulation et la **transmission d'avis motivés et argumentés du Comité Syndical du SMBS** sur les PLU arrêtés. En 2018, le PLU de Vedène a fait l'objet d'un avis officiel du SMBS (avis formulé en septembre 2018) ;
 - la **veille des infractions aux règlements des PLU**, et la collaboration avec les communes pour leur suivi.

Coût : frais de fonctionnement du SMBS

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) a mis en place une stratégie de gestion foncière à l'échelle du bassin afin de concilier préservation et valorisation des espaces naturels liés à la rivière.

Fondée sur une logique de gestion intégrée, cette démarche a pour objectif **d'améliorer la fonctionnalité de « l'écosystème rivière » des Sorgues** au travers d'actions réglementaires (SCOT, PLU) et/ou d'acquisitions foncières de parcelles en bord de Sorgues ou d'espaces classés zones humides. L'acquisition amiable ou par voie de préemption permet également de limiter la spéculation foncière sur des terrains en bord de Sorgue majoritairement en zones agricole ou naturelle.

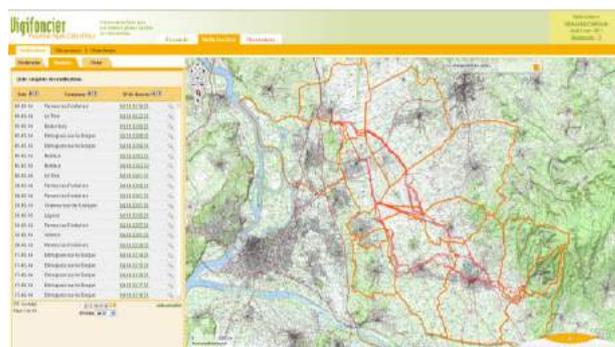


Mise en oeuvre

Le SMBS est bénéficiaire de la préemption pour raison environnementale de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), au titre de son inscription dans le cadre d'une convention en faveur des zones humides, intervenue entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la SAFER PACA. Ainsi, il reçoit les notifications des ventes qui se produisent dans un périmètre de surveillance correspondant aux parcelles de bord de Sorgues et aux zones humides associées. A la demande du SMBS, la SAFER peut, pour ces ventes notifiées, procéder à une préemption à titre environnemental au bénéfice du SMBS.

Le partenariat avec la SAFER a permis en 2018 :

- De **poursuivre la surveillance des notifications de vente de parcelles** : le SMBS a reçu 62 notifications de vente (+ 47 % par rapport à 2017) de parcelles en bord de Sorgues et zones humides associées. Ces dossiers ont été analysés et classés.
- De **contribuer à maîtriser les prix du foncier** : le SMBS a utilisé le droit de préemption de la SAFER comme un mode de maîtrise des prix en demandant la préemption sur les biens vendus à des prix élevés (en référence aux estimations de France Domaines). La SAFER a alors porté le dossier en « révision de prix », ce qui ouvre la possibilité au vendeur de retirer son bien de la vente. Quatre dossiers ont été traités en 2018 en révision de prix.
- De **mettre en place des démarches de maîtrise foncière**, comme alternatives à l'acquisition : cahier des charges environnemental, servitude environnementale... Quatre dossiers traités.
- D'**acquérir des terrains pertinents pour le maintien et la restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème**.



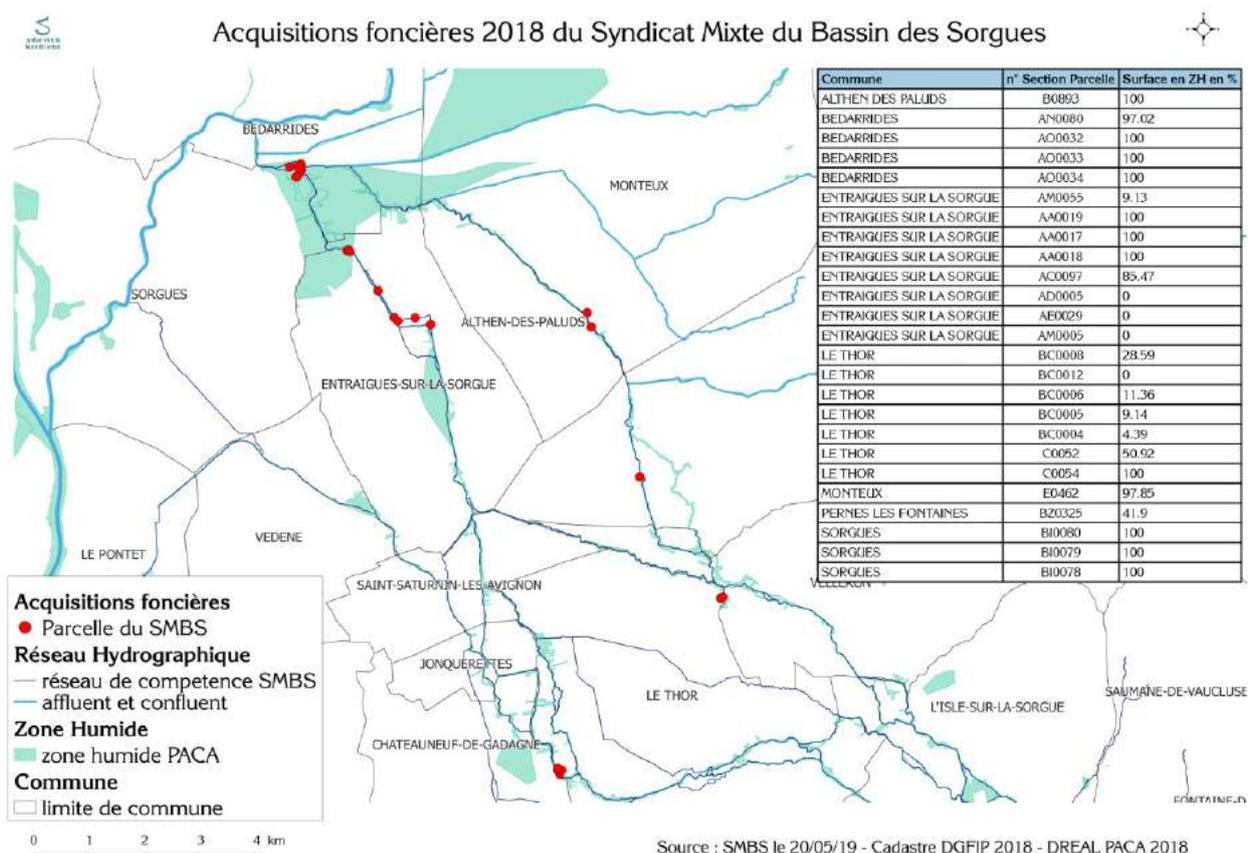
Site Internet « Vigifoncier » de la SAFER :
des parcelles dans le
périmètre d'intervention

 Périmètre de surveillance
pour la préemption des ventes
au bénéfice du SMBS.

Réalisations

Au cours de l'année 2018, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a procédé à :

- **L'acquisition de 20 unités foncières** sur les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Entraigues sur la Sorgue, Monteux, Le Thor, Pernes-les-Fontaines et Sorgues pour une surface totale de 8 ha 16 a 79 ca.
- **L'engagement de la procédure d'acquisition** de plusieurs dossiers importants.
- La demande et le suivi de quatre cahiers des charges environnementaux.
- Le suivi de l'instruction de ces dossiers jusqu'à la signature des actes, en partenariat avec la SAFER, les vendeurs et les Offices notariaux.
- L'élaboration et la gestion du dossier de demande de subventions.



Coûts et financements

Coût global de l'opération : 131 685 € TTC

Financements : 80 % Agence de l'eau RMC, soit 105 348 €

20 % Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, soit 26 337 €

Suivi de l'Ophioglosse commun sur le site des Herbages à Entraigues sur la Sorgue

Enjeux

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues participe à la mise en œuvre d'une **stratégie de gestion conservatoire d'un secteur de zone humide** appelé « Les Herbages » sur les communes d'Entraigues sur la Sorgue, Bédarrides et Sorgues. Ce secteur, qui présente une alternance de prairies naturelles à flore diversifiée et de boisements typiques des ripisylves méditerranéennes, abrite des populations d'Ophioglosse commun, espèce protégée au titre de l'Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le SMBS a été associé à la définition et à la mise en œuvre de mesures compensatoires à la destruction de stations d'Ophioglosse liée au projet d'extension du pôle multifilaire de valorisation et de traitement des déchets géré par SUEZ environnement, à Entraigues-sur-la Sorgue. L'une de ces mesures consiste à mettre en place un protocole de suivi de cette espèce sur le site des Herbages d'Entraigues.

Objectifs

Des Ophioglosses communs ont été retrouvés dans les lisières de boisements ou en sous bois clairs, sur le site des Herbages à Entraigues sur la Sorgue, au niveau de l'emprise d'un gazoduc et d'un pipeline qui traversent le bocage et sont soumis à un débroussaillage bi-annuel. **Le suivi** de ces espèces a été **confié au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues** pendant 10 ans sur 3 secteurs de prospections. Le protocole doit permettre de suivre la dynamique spatiale et temporelle de l'espèce et s'assurer que son état de conservation y demeure favorable.

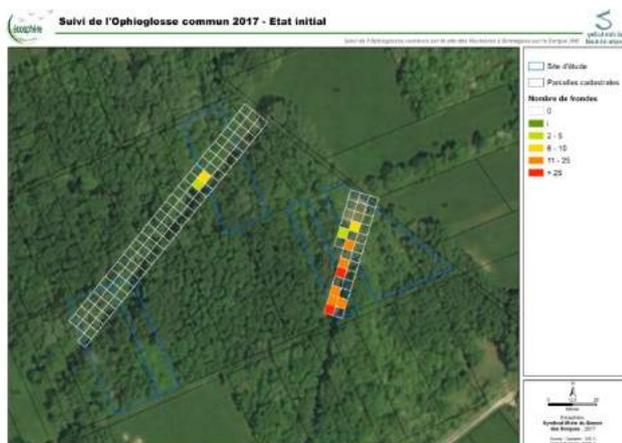


Frondes d'Ophioglosse (15 à 30 cm)

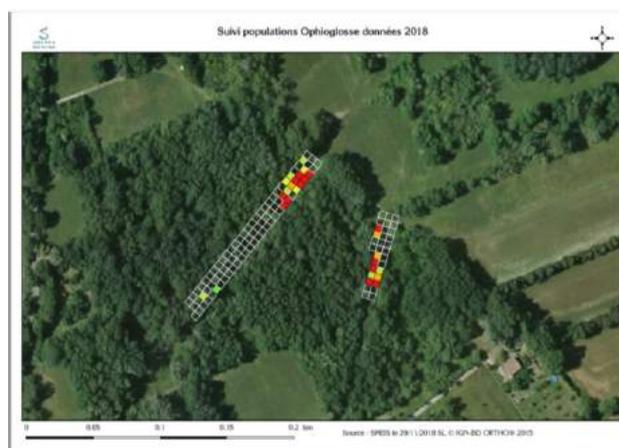
Mise en œuvre

Suite à leur formation en 2017 par un prestataire spécialisé dans le suivi des espèces floristiques, 3 salariés du SMBS ont assuré les prospections sur le site en avril et mai 2018.

Les résultats confirment une concentration inégale des frondes mise en évidence en 2018, mais montrent une **augmentation significative des effectifs au printemps 2018** par rapport au printemps 2017, en particulier sur le secteur le plus à l'Ouest du site.



Résultats de l'état initial (2017)



Résultats du suivi de 2018

Coût 2018 : Frais de fonctionnement du SMBS



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Repérer pour mieux agir

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- Connaître et être au plus près du terrain tout au long de l'année, afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du réseau des Sorgues.
- Réaliser des repérages post-crués afin d'évaluer les désordres.
- Identifier des dysfonctionnements pour mieux prévenir et anticiper les travaux à mener.

Mise en œuvre

- ➔ Passage annuel sur l'ensemble du territoire sous compétence du SMBS, avec des moyens adaptés au contexte (navigation en canoë, cheminement en lit mineur...).
- ➔ Passage plus réguliers sur les secteurs à enjeux : contrôle des digues, des ouvrages hydrauliques, du Canal de Vaucluse.
- ➔ En cas de crue, inspection des sites sensibles.

Coût 2018 : *Frais de fonctionnement du SMBS*

Réalisations



Objectifs

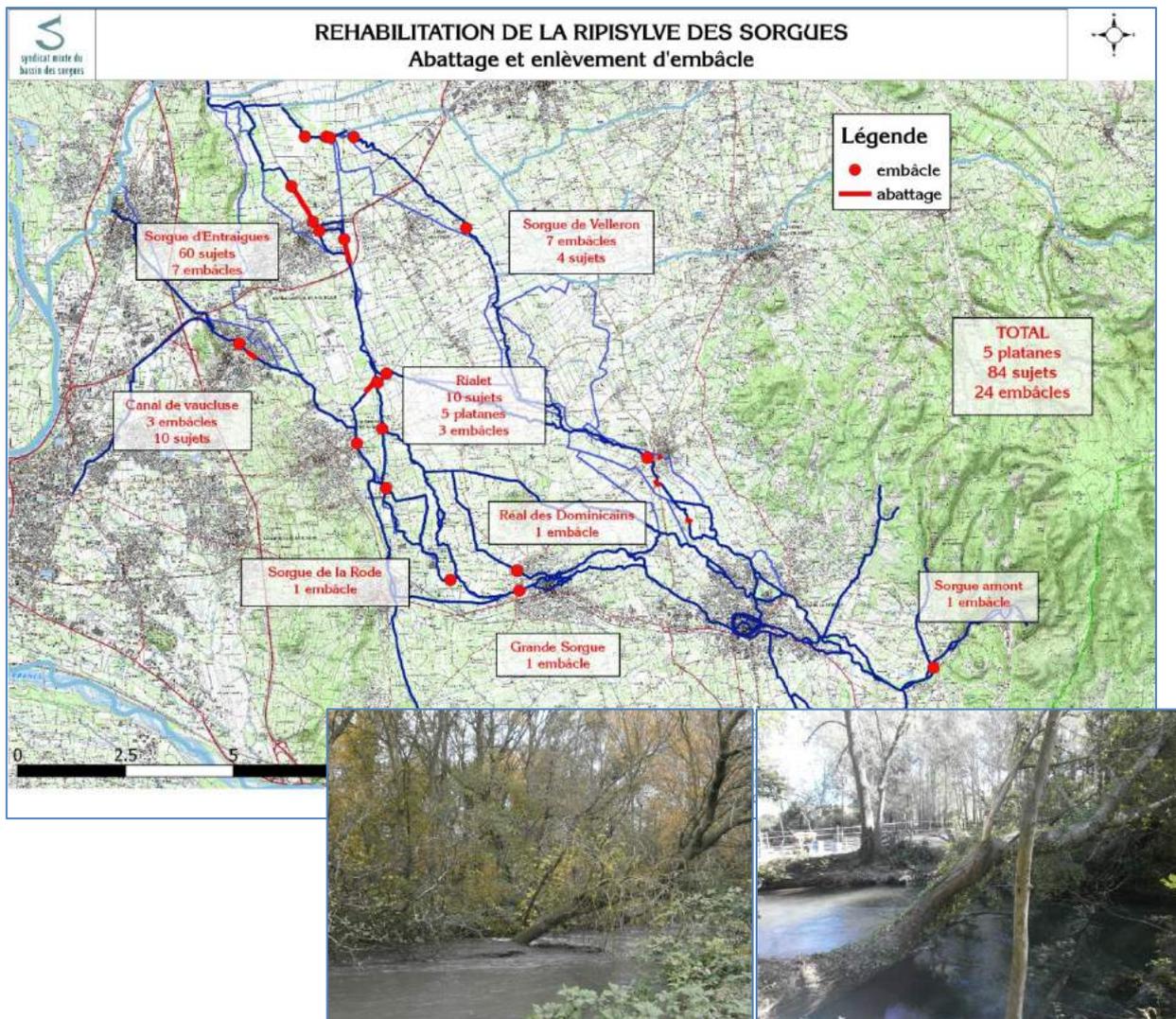
- Prévenir le risque inondation par l'enlèvement des embâcles dans les secteurs à enjeux.
- Favoriser la restauration d'une ripisylve de forte qualité écologique.
- Éviter la chute des arbres dépérissants dans le cours d'eau, qui pourraient gêner le libre écoulement de l'eau ou se bloquer contre des ouvrages et les endommager (ponts, barrages...).
- Protéger les biens et les personnes exposés aux risques de chutes de branches, voire d'arbres entiers.
- Eviter la chute des platanes atteints par le chancre coloré.

Mise en œuvre

Coût 2018 : 113 140 € TTC

Financements : 30 % AE RMC - 50 % CR PACA - 20 % SMBS

Réalisations





syndicat mixte du
bassin des sorgues

Recréer une ripisylve fonctionnelle

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- Restaurer la ripisylve sur des secteurs où la régénération naturelle post-platane n'est pas fonctionnelle (sites urbains ou péri-urbains).
- Recréer un corridor arboré afin de favoriser l'ombrage sur le cours d'eau.
- Maintenir les berges.

Mise en œuvre

Coût 2018 : Achats de godets forestiers auprès d'un pépiniériste spécialisé : 756 € TTC
Plantation des végétaux en partenariat avec le lycée agricole de la Ricarde à L'Isle sur la Sorgue

Financements : 100 % SMBS

Réalisations

- Remplacement des pertes de sujets des campagnes de plantation précédentes ;
- Remise en place du matériel de protection ;
- Accueil d'un stagiaire BAC PRO GMNF du lycée agricole la Ricarde : inventaire et état des lieux des plantations (940 sujets).



Un Frêne, deux ans après plantation



Restauration de ripisylve :
création de massif en paillage de copeaux

Objectifs

Sur les cours d'eau de petit gabarit, tels que certains affluents et les réaux sur la commune de Le Thor, la fermeture du chenal d'écoulement par la végétation du lit et des berges pose des problèmes d'écoulements, notamment sur des secteurs à enjeux.



Depuis 2014, le SMBS entretient les parties sous sa compétence, afin de promouvoir un entretien à la fois respectueux du bon fonctionnement écologique du cours d'eau et ajusté aux risques vis-à-vis des inondations : les actions menées visent à maintenir le chenal d'écoulement par débroussaillage sélectif du lit. Selon le développement de la ripisylve, l'entretien est effectué manuellement depuis l'intérieur du cours d'eau ou mécaniquement depuis les berges.

Mise en œuvre

Entretien annuel financé à

100 % par le SMBS :

Réaux à Le Thor : 28 632 € TTC

Inrajat : 3 228 € TTC

Nevons : 17 773 € TTC

Sénot : 13 776 € TTC

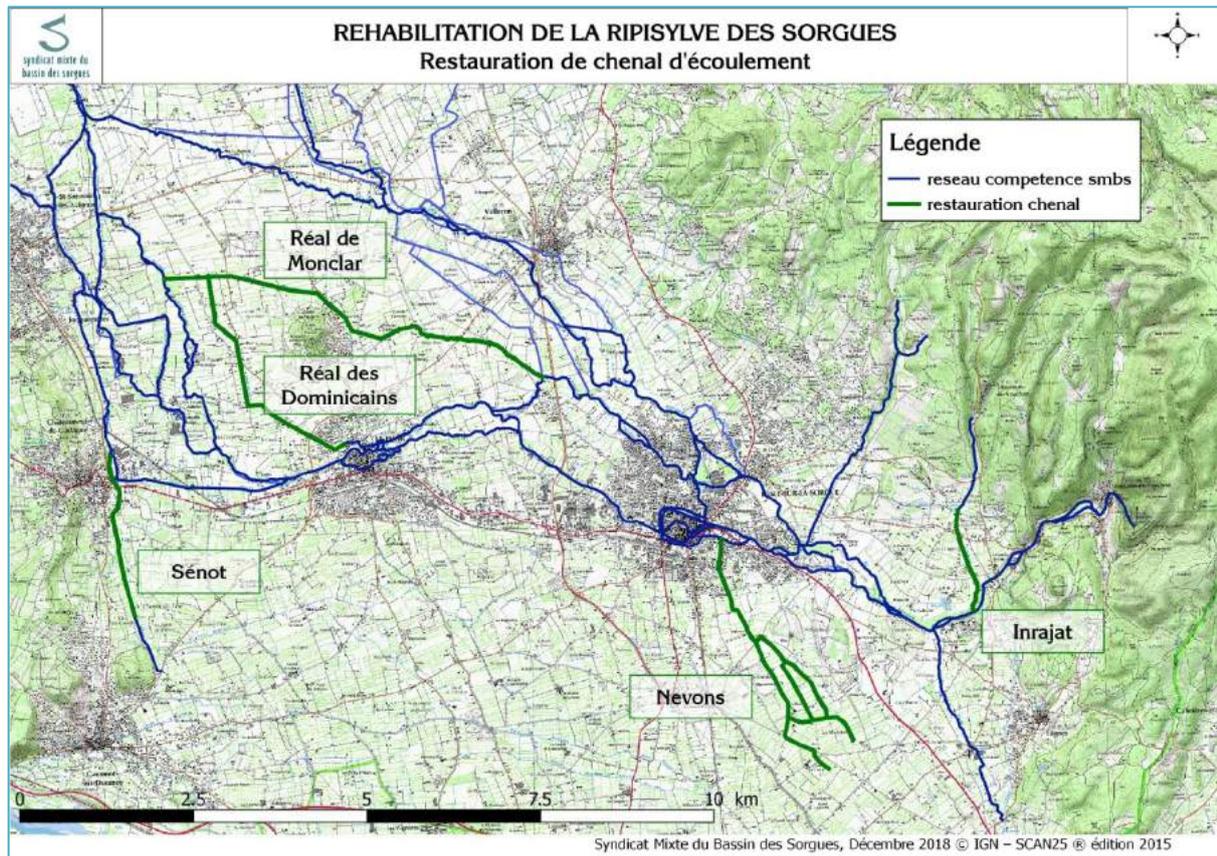
Restauration annuelle

Coût total des investissements 2018 : 63 409 € TTC

Financements :

- 30 % AE RMC
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS

Réalisations



Objectifs

- Libérer le Canal de Vaucluse de tous les obstacles au bon écoulement de l'eau (le Canal de Vaucluse est un bras particulier du réseau des Sorgues faisant transiter de l'eau de la Fontaine de Vaucluse en dehors de sa zone d'écoulement naturel appelée bassin versant),
- Disposer d'un ouvrage assurant son rôle principal de transit des eaux pluviales.
- Permettre le meilleur usage possible aux usiniers et irrigants.

Mise en œuvre

Dès le printemps et jusqu'à l'été :

- ✂️ faucardage mécanisé par bateau faucardeur : mise en œuvre durant 14 journées, pour un total d'interventions sur neuf kilomètres cumulés de cours d'eau,
- ✂️ essais de fauchage des berges au lamier sur un secteur endigué.

Puis à l'entrée de l'automne :

- ✂️ mise en chômage du Canal de Vaucluse, qui consiste à l'abaissement des hauteurs d'eau par réduction des débits, passant de 4~5 m³/s à 0,5~0,8 m³/s,
- ✂️ débroussaillage manuel et mécanique de la végétation des berges,
- ✂️ faucardage manuel des herbiers aquatiques,
- ✂️ enlèvement systématique des embâcles,
- ✂️ retrait des déchets.

Coût total 2018 : 103 295 € TTC

Financements : 100 % SMBS

Toute l'année, par les agents du SMBS :

Des interventions sont réalisées en régie par les agents du SMBS. Elles concernent le retrait d'arbres couchés dans les cours d'eau qui ne nécessitent pas l'emploi d'engin mécanique, ou bien l'entretien courant des parcelles dont le SMBS a la charge, en plus de l'entretien courant des ouvrages.

Nombre d'interventions en régie en 2018 : 27



Faucardage des herbiers aquatiques



Faucardage manuel et dégagement d'embâcle



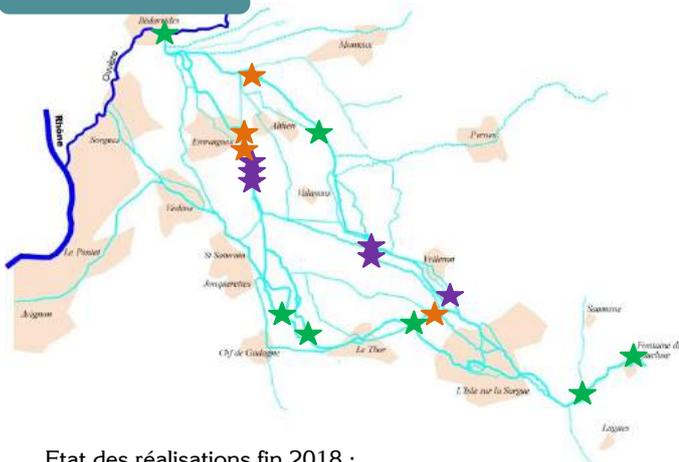
Bûcheronnage d'embâcle en régie

Objectifs

- Assurer la libre circulation des poissons (montaison et dévalaison) et ainsi favoriser la continuité écologique sur les Sorgues.
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau.
- Répondre aux obligations réglementaires.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient en tant que « cheville ouvrière » des communes concernées par l'obligation réglementaire de mettre en place une passe à poissons. Il joue aussi le rôle de « facilitateur » demandé par l'Etat et l'Agence de l'eau RMC et assiste techniquement au besoin les propriétaires privés.

Réalisations



Etat des réalisations fin 2018 :

- ★ ouvrages rendus franchissables par le SMBS
- ★ ouvrages sur lesquels le SMBS mène des projets de restauration de la franchissabilité
- ★ ouvrages sur lesquels le SMBS apporte un rôle de « facilitateur » appuyé

Historique des réalisations :

- 2000 à 2010 : 5 ouvrages rendus franchissables par la mise en place d'une passe à poissons lors de la restauration du seuil.
- 2010 – 2012 : Accompagnement de l'Etat et de l'Agence de l'eau dans ses démarches de classement des cours d'eau et auprès des propriétaires d'ouvrages hydrauliques classés prioritaires.
- 2012 – 2016 : Accompagnement de l'Etat et de l'Agence de l'eau et réalisation d'une étude de la franchissabilité et de proposition d'esquisses d'aménagement sur 12 seuils, avec réalisation d'études projets et dossiers réglementaires sur 7 d'entre eux.
- 2017 : 2 ouvrages rendus franchissables.
- 2018 : lancement des projets de travaux pour 4 nouveaux seuils.

Perspectives

Réalisation des travaux de mise en place de passes à poissons sur les seuils suivants :

- Seuil du Moulin des Toiles, à Entraigues sur la Sorgue ;
- Seuil du Moulin Vieux, à Entraigues sur la Sorgue ;
- Seuil de St Albergaty, à Althen des Paluds/Monteux ;
- Seuil de Monclar, à Le Thor.

Accompagnement de l'Etat et de l'Agence de l'eau en tant que « facilitateur ».

Conseils auprès des propriétaires des ouvrages.

Seuil du Moulin des Toiles, à Entraigues sur la Sorgue



Seuil de St Albergaty, à Monteux/Althen des Paluds



Entretien permanent des passes à poissons du SMBS

Objectifs

- Assurer en tout temps la fonctionnalité et la franchissabilité piscicole des passes à poissons du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (continuité écologique).
- Réaliser le contrôle annuel du génie-civil des ouvrages par inspection visuelle.
- Prévenir le colmatage et l'encombrement par les sédiments et la végétation aquatique.

Mise en œuvre

- **Sept Espassiers, Le Thor/Châteauneuf de Gadagne**
 - ▶ Surveillance et dégagement quotidien lors des tournées des gardes-canal,
 - ▶ Entretien et contrôle poussé chaque année lors de la mise en chômage du Canal de Vaucluse.



Passé à poissons des Sept Espassiers



Passé à poissons de la Croupière

- **Croupière, Le Thor**

- ▶ Surveillance, contrôles et dégagements hebdomadaires,
- ▶ Mise à sec et entretien poussé chaque année,
- ▶ Investigations de validation de franchissabilité piscicole par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

- **Gaffins, Althen les paluds**

- ▶ Contrôle mensuel et nettoyages éventuels immédiats,
- ▶ Validation de franchissabilité par l'AFB.



Passé à poissons des Gaffins

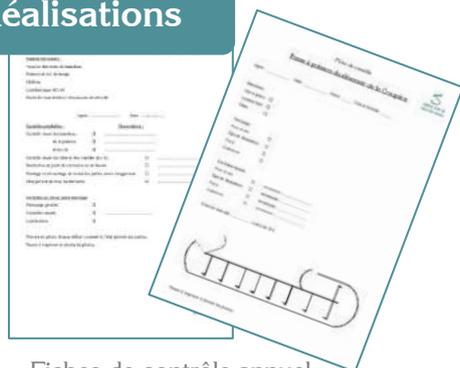


Passé à poissons de la confluence

- **Confluence avec l'Ouvèze, Bédarrides**

- ▶ A ce jour l'entretien de cette passe à poissons est assuré par la commune de Bédarrides.

Réalisations



Fiches de contrôle annuel
des ouvrages



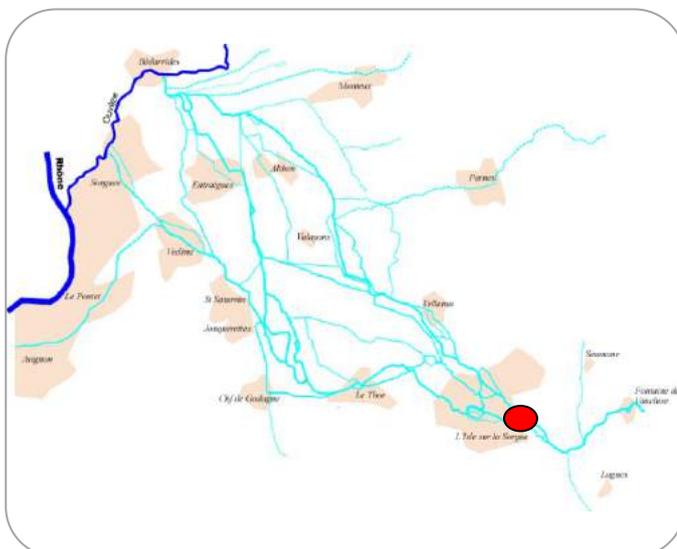
Mise à sec et contrôles sur la passe à poissons de la Croupière

Confortement des fondations du quai du Partage des eaux à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

Le **seuil du Partage des eaux** est un ouvrage hydraulique « structurant » majeur du réseau des Sorgues. Il conditionne le fonctionnement général du réseau : sans lui, une grande partie du réseau des Sorgues ne serait plus alimenté, faisant disparaître tout le milieu naturel aquatique et les zones humides associées.

A l'occasion de sa mise hors d'eau partielle pour des travaux de confortement d'une partie du seuil côté Sorgue de Velleron, l'année dernière (travaux d'urgence), un sous-cavement des fondations du quai avec début de basculement de l'ouvrage a été diagnostiqué. Cette dégradation était de nature à mettre en péril l'ensemble de l'ouvrage et de nuire à l'alimentation du réseau des Sorgues. L'importance de cette dégradation a justifié une intervention d'urgence validée par le Service Police des eaux de la DDT de Vaucluse.



Les travaux ont consisté en :

- battage d'un batardeau de palplanches pour étancher la zone de travaux. Ces palplanches ont été enlevées en fin de chantier ;
- installation d'un système de pompage avec caisson de filtration et de décantation avant rejet ;
- nettoyage et purge de l'ouvrage existant ;
- coffrage de la partie d'ouvrage à conforter ;
- coulage de béton sous la partie d'ouvrage à conforter ;
- raccordement aux murs amont et aval existants ;
- pose d'enrochements afin de recréer des caches piscicoles.

Calendrier : le chantier s'est déroulé du 8 au 19 octobre 2018

Coût : 61 726 € TTC

Financements : 20 % Conseil Départemental 84 - 80 % Autofinancement SMBS

Les travaux



Pendant

Après

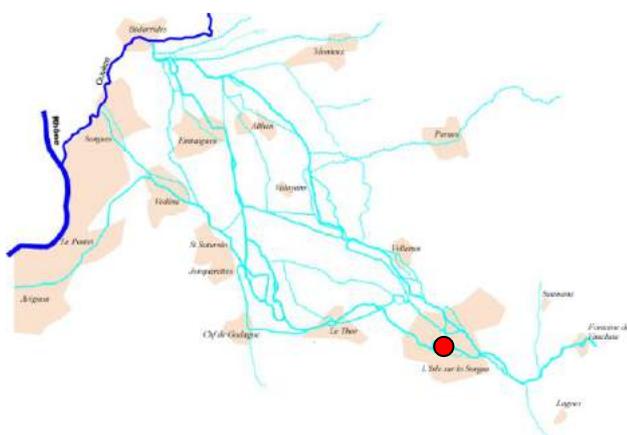
Restaurer le mur berge du quai Jean Jaurès à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

La commune de L'Isle sur la Sorgue a chargé le SMBS, en tant que maître d'ouvrage délégué, de traiter le problème du mur berge du quai Jean Jaurès, fortement dégradé.

La restauration manuelle du mur berge en pierres maçonnées liaisonnées à la chaux hydraulique s'est faite dans les règles de l'art, tout en préservant les sujets arborés présents sur site.



Les travaux ont consisté, sur 10 mètres linéaires, en :

- démontage du mur berge existant avec récupération des pierres ;
- purge de l'arrière du mur berge ainsi démonté ;
- restauration manuelle du mur en pierres liaisonnées à la chaux ;
- mise en place de barbacanes drainantes tout au long de la reconstruction ;
- repose des couvertines d'origine en haut du mur berge ainsi restauré ;
- finition de la patine de l'ensemble de l'ouvrage.

Calendrier : du 24 septembre au 20 octobre 2018

Coût : 16 075 € TTC

Financements : 20 % Conseil Départemental 84 -
80 % SMBS

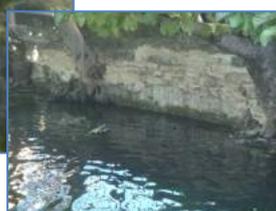
Les travaux



Avant



Pendant



Après

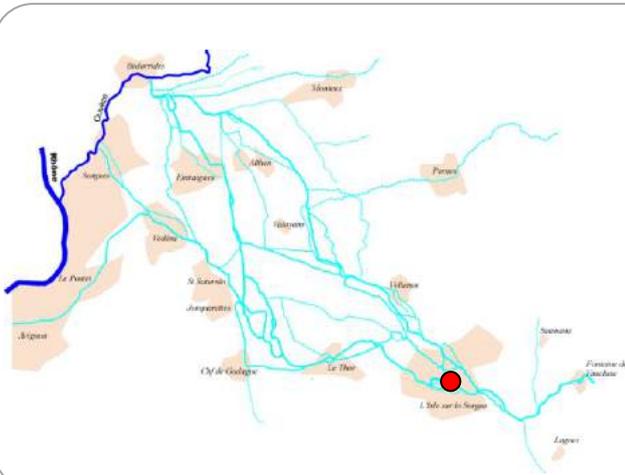
Reconstruire le mur berge du Portalet à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

La commune de L'Isle sur la Sorgue a chargé le SMBS, en tant que maître d'ouvrage délégué, de traiter le problème du mur berge du Portalet, qui s'effondrait. Toutes les études menées ont, de par la lourdeur technique et les coûts associés à chaque solution, conduit à opter pour une solution de **reconstruction du mur berge du Portalet en mur poids en pierres liaisonsnées à la chaux hydraulique et fondées sur boutisses** (larges et épaisses dalles de pierre assurant la fondation de l'ouvrage).

Au regard des contraintes de stabilité du talus arrière du mur, un essai de reconstruction suivant cette méthode avait été réalisé avec succès en 2016. Les travaux sur l'ensemble du linéaire de mur concerné par la reconstruction ont été menés en 2018.



Les travaux ont consisté, sur 24 mètres linéaires, en :

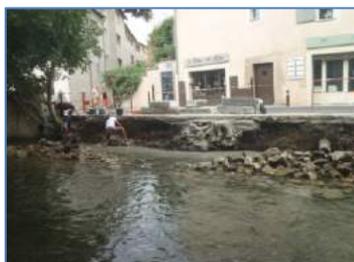
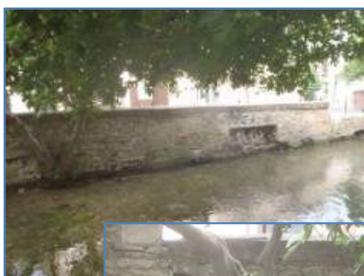
- démontage du mur berge existant avec récupération des pierres ;
- purge de l'arrière du mur berge ainsi démonté ;
- enlèvement et évacuation des arbres ;
- pose de fondations en boutisses (pierres massives) ;
- reconstruction manuelle du mur poids en pierres liaisonsnées à la chaux hydraulique ;
- mise en place de barbacanes drainantes tout au long de la reconstruction ;
- mise en place d'un géotextile et remblais drainant à l'arrière du mur berge ainsi reconstruit ;
- réalisation de dispositifs d'abris piscicoles en pied de mur ;
- raccordement aux murs amont et aval existants ;
- repose des couvertines d'origine en haut du mur berge ainsi reconstruit ;
- finition de la patine de l'ensemble de l'ouvrage.

Calendrier : du 6 août au 21 septembre 2018

Coût : 59 556 € TTC

Financements : 20 % Conseil Départemental 84 -
80 % SMBS

Les travaux



Avant

Pendant

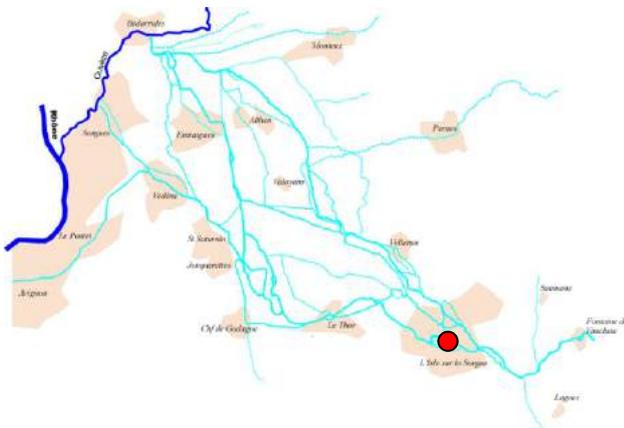
Après

Cheminement Avenue Fabre de Sérignan à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont étroites et le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

La commune de L'Isle sur la Sorgue a chargé le SMBS, en tant que maître d'ouvrage délégué, de traiter le projet de cheminement de l'Avenue Fabre de Sérignan avec élargissement de voie piétonne par encorbellement au dessus de la berge de la Sorgue des Jardins, sur 180 mètres linéaires.



En 2018, l'opération a consisté aux phases suivantes :

- mi-2018 : réunions de concertation en présence de toutes les parties, pour s'accorder sur les bases du projet et déterminer leurs compatibilités avec les possibilités réglementaires ;
- fin 2018 : sélection d'un maître d'œuvre par le SMBS ;
- fin 2018 : proposition d'un avant-projet par le maître d'œuvre.

Perspectives 2019 :

- début 2019 : lancement des études complémentaires (dimensionnement géotechnique) ;
- mi 2019 : lancement des études réglementaires ;
- fin 2019 : lancement de l'appel d'offre pour sélectionner une entreprise pour réaliser les travaux.

Calendrier : août 2018 à décembre 2018

Coût 2018 : 6 630 € HT

Financements : 100 % SMBS

Les travaux



La berge avenue Fabre de Sérignan
à L'Isle sur la Sorgue

Assurer en tout temps la manœuvre des ouvrages usiniers du Canal de Vaucluse

Objectifs

Le Canal de Vaucluse est un cours d'eau non domanial. Chaque propriétaire riverain est propriétaire du lit de la rivière jusqu'à sa moitié.

Les ouvrages hydrauliques, dont les vannages permettent le partage et l'usage usinier des eaux, sont également privés et appartiennent aux propriétaires des parcelles sur lesquelles ils prennent appuis, sauf acte contraire.

Leurs fonctionnements et manipulations sont de l'intérêt propre de l'usinier en période d'exploitation de l'usine. Ils deviennent d'intérêt général le reste du temps, et notamment en période de vigilance météorologique pluies/orages/crués ou lorsque des risques de débordements peuvent survenir suite à un défaut de manœuvre par exemple.

De plus, les ouvrages usiniers modifient le régime d'écoulement des eaux et contribuent à l'envasement observé. Le réglage quotidien des vannes à correspondance du débit du canal, permet de remettre en suspension ces dépôts.

Aussi dans l'intérêt général, et en cas de vigilance météorologique et/ou en fonction du régime hydraulique du Canal de Vaucluse, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues souhaite s'assurer l'accès aux ouvrages et manipulation des vannes, et leurs consignations.

Mise en oeuvre

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues propose, suivant les opportunités, aux propriétaires d'ouvrages usiniers dont l'usage quotidien s'est évanoui, d'assurer la manœuvre dans le cadre de l'intérêt général des ouvrages usiniers.

Coût 2018 : Frais de fonctionnement du SMBS



Manœuvre par le SMBS à l'ancienne usine de la Garancine à Vedène



Convention d'accès et de manœuvre

Réalisations

- Manipulations régulières de l'ouvrage des anciennes Papeteries de Gromelle à Saint Saturnin lès A.,
- Manœuvres épisodiques de l'ouvrage de l'ancienne usine de la Garancine à Vedène,
- Recherche de bureaux d'étude pour l'expertise de la capacité de charge d'ouvrages de franchissement du Canal de Vaucluse.

Gérer les stations de pompage de St Sauveur et de Campsec A Entraigues sur la Sorgue et Bédarrides

Objectifs

A l'instar de la station de Pontillac sur le Canal de Vaucluse (*voir fiche « Assurer en tous temps la manœuvre des ouvrages usiniers du Canal de Vaucluse »*), les stations de pompage de St Sauveur (sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue) et de Campsec (sur la commune de Bédarrides) permettent de forcer l'évacuation de l'eau drainée par les canaux environnants de chaque station, lorsque le niveau d'eau de la Sorgue est trop élevé pour que cette eau s'écoule naturellement.



Station de St Sauveur
à Entraigues sur la Sorgue



Station de Campsec
à Bédarrides

Mise en oeuvre

Entretien régulier par le SMBS :

- Equipement de mise en sécurité : *frais de fonctionnement*
- Désenvasement : *frais de fonctionnement*
- Nettoyage des dégrilleurs : *frais de fonctionnement*
- Mises en route et arrêts des pompes : *frais de fonctionnement*
- Entretien des espaces verts : *frais de fonctionnement*
- Maintenance technique spécialisée : 9 195 € TTC

Frais liés au fonctionnement des stations :

EDF : 11 800€ TTC

Coût total de fonctionnement : 19 571 € TTC (hors charges de personnel)

Financements : 100 % SMBS



Travaux
d'entretien
des stations
de pompage



Faire bénéficier les communes du service « Predict »

(Opération B2.12 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Proposer aux 18 communes de la plaine des Sorgues un outil visant à **mieux anticiper les risques d'inondation** et à **améliorer l'efficacité des actions** assurées par les services municipaux en période de crise.

Face aux risques d'inondation auxquels sont soumises la plupart des communes de la plaine des Sorgues (débordement de la rivière, ruissellement...), les Maires et les services municipaux ont la charge :

- d'anticiper en prenant les dispositions nécessaires pour prévenir au mieux ces risques ;
- en période de crise, de prendre les décisions adéquates pour assurer au mieux l'organisation des secours.

L'expérience a montré qu'en période d'alerte ou de crise, les informations météorologiques dont disposent les communes – via la Préfecture ou Météo-France – ne sont pas suffisamment précises et immédiatement disponibles pour appréhender correctement l'événement à l'échelle locale et son évolution.

Mise en oeuvre

Depuis fin 2008, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues met à disposition à chacune des 18 communes de la plaine des Sorgues, un **accès réservé à un pôle d'expertise qui permet de mieux anticiper et de gérer localement les périodes de crise liées aux risques d'inondation** :

- La société PREDICT services, qui regroupe des spécialistes en météorologie et en hydrologie, surveille en temps réel et en continu les événements météorologiques. Elle contacte les communes dès lors que celles-ci risquent d'être exposées à des précipitations intenses.
- Les Maires disposent alors, 24h/24h, d'informations très détaillées sur l'événement en cours et bénéficient de conseils sur l'opportunité de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de sauvegarde ou de secours.
- Chaque année, la société PREDICT services, avec l'accompagnement du SMBS, rencontre l'ensemble des communes et des utilisateurs, pour présenter les nouveautés et mettre à jour l'interface Internet wiki-predict.
- Grâce à l'abonnement du SMBS, depuis fin 2015, les citoyens des communes du bassin des Sorgues bénéficient gratuitement d'un accès à l'application smartphone « My Predict ».

Coût 2018 : 22 974 € TTC

Financements : 100 % SMBS



Page d'accueil du site MyPredict

Réalisations

En 2018, 25 messages de vigilance ont été envoyés dont 4 pour mobiliser les cellules de crise de certaines communes (le 09/08, le 13/08, le 31/10 et le 23/11). Cependant, aucun événement significatif n'a justifié la mise en place d'une assistance auprès des communes du SMBS.

Disposer d'échelles limnimétriques fonctionnelles

(Opérations B3.16 et B2.12 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Disposer d'un ensemble de systèmes de mesure afin de connaître la répartition des débits sur l'ensemble du réseau hydrographique des Sorgues lors des crues et des périodes d'étiage.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues souhaite disposer d'un ensemble d'échelles de mesure visuelle appelées « échelles limnimétriques » situées à des points stratégiques et permettant, en lisant la hauteur d'eau, de déduire le débit dans le bras de Sorgue concerné. Un agent relève les données régulièrement en période de crues et d'étiage.

Réalisations

- Recherche et état des lieux du patrimoine d'échelles limnimétriques existant.
- Evaluation de l'état de chaque échelle (visibilité, praticité, solidité, etc.).
- Nettoyage des échelles en bon état.
- Identification des besoins pour un maillage plus efficace.
- Définition des modes de fixation nécessaires.
- Demandes d'autorisation pour implanter de nouvelles échelles limnimétriques.
- Etablissement d'un cahier des charges pour aboutir à un réseau d'échelles limnimétriques fonctionnel pour suivre la répartition des débits dans les différents bras de Sorgues.

Coût 2018 : *frais de fonctionnement*



Echelle limnimétrique

Perspectives

En 2019, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues sélectionnera un prestataire et suivra la mise en œuvre de l'opération visant à :

- Remplacer les échelles en mauvais état,
- Compléter le réseau d'échelles,
- Etablir des courbes de correspondance entre les hauteurs d'eau et les débits (courbes de tarage).

Il continuera à relever les données en périodes de crues et d'étiage.



Echelle à remplacer

Objectifs

Prévoir une crue de la Sorgue 12h, 24h voire 48h avant sa survenue, afin de pouvoir informer les communes exposées, pour qu'elles puissent prendre des mesures préventives adaptées. Définir une tendance des débits sur 2 ou 3 semaines en période d'étiage.

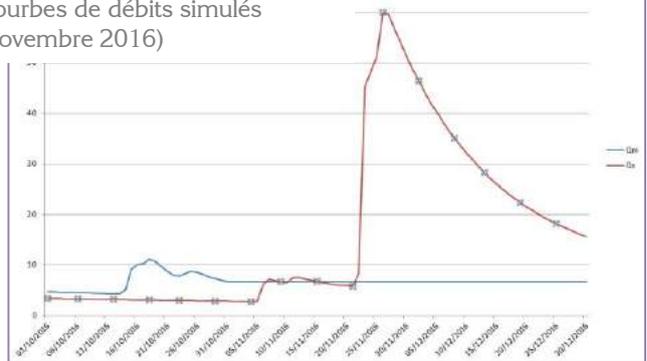
Mise en oeuvre

Alimentation des données du modèle mathématique pluie/débit, élaboré en 2006 avec le CNRS :

- ☞ suite à la fermeture de stations pluviométriques gérées par Météo France, le modèle a été recalé pour pouvoir fonctionner avec des données pluviométriques issues des lames radars fournies par la société PREDICT services ;
- ☞ collecte des données de mesure de débit (limnimètre du Service de Prédiction des Crues) ;
- ☞ entrée des données dans le modèle ;
- ☞ recalage du modèle quand nécessaire.

Time	Q (m³/s)	Qsim (m³/s)	Qsim - Q (m³/s)	Qsim / Q
0907	0907	1100	0.3	0.9
0908	0907	1000	0.3	0.9
0909	0908	1115	0.3	0.9
0910	0909	2300	0.3	0.9
0911	0910	2100	0.3	0.9
0912	0911	2300	0.3	0.9
0913	0912	2400	0.3	0.9
0914	0913	2400	0.3	0.9
0915	0914	2400	0.3	0.9
0916	0915	2400	0.3	0.9
0917	0916	2400	0.3	0.9
0918	0917	2400	0.3	0.9
0919	0918	2400	0.3	0.9
0920	0919	2400	0.3	0.9
0921	0920	2400	0.3	0.9
0922	0921	2400	0.3	0.9
0923	0922	2400	0.3	0.9
0924	0923	2400	0.3	0.9
0925	0924	2400	0.3	0.9
0926	0925	2400	0.3	0.9
0927	0926	2400	0.3	0.9
0928	0927	2400	0.3	0.9
0929	0928	2400	0.3	0.9
0930	0929	2400	0.3	0.9
0931	0930	2400	0.3	0.9
0932	0931	2400	0.3	0.9
0933	0932	2400	0.3	0.9
0934	0933	2400	0.3	0.9
0935	0934	2400	0.3	0.9
0936	0935	2400	0.3	0.9
0937	0936	2400	0.3	0.9
0938	0937	2400	0.3	0.9
0939	0938	2400	0.3	0.9
0940	0939	2400	0.3	0.9
0941	0940	2400	0.3	0.9
0942	0941	2400	0.3	0.9
0943	0942	2400	0.3	0.9
0944	0943	2400	0.3	0.9
0945	0944	2400	0.3	0.9
0946	0945	2400	0.3	0.9
0947	0946	2400	0.3	0.9
0948	0947	2400	0.3	0.9
0949	0948	2400	0.3	0.9
0950	0949	2400	0.3	0.9
0951	0950	2400	0.3	0.9
0952	0951	2400	0.3	0.9
0953	0952	2400	0.3	0.9
0954	0953	2400	0.3	0.9
0955	0954	2400	0.3	0.9
0956	0955	2400	0.3	0.9
0957	0956	2400	0.3	0.9
0958	0957	2400	0.3	0.9
0959	0958	2400	0.3	0.9
0960	0959	2400	0.3	0.9
0961	0960	2400	0.3	0.9
0962	0961	2400	0.3	0.9
0963	0962	2400	0.3	0.9
0964	0963	2400	0.3	0.9
0965	0964	2400	0.3	0.9
0966	0965	2400	0.3	0.9
0967	0966	2400	0.3	0.9
0968	0967	2400	0.3	0.9
0969	0968	2400	0.3	0.9
0970	0969	2400	0.3	0.9
0971	0970	2400	0.3	0.9
0972	0971	2400	0.3	0.9
0973	0972	2400	0.3	0.9
0974	0973	2400	0.3	0.9
0975	0974	2400	0.3	0.9
0976	0975	2400	0.3	0.9
0977	0976	2400	0.3	0.9
0978	0977	2400	0.3	0.9
0979	0978	2400	0.3	0.9
0980	0979	2400	0.3	0.9
0981	0980	2400	0.3	0.9
0982	0981	2400	0.3	0.9
0983	0982	2400	0.3	0.9
0984	0983	2400	0.3	0.9
0985	0984	2400	0.3	0.9
0986	0985	2400	0.3	0.9
0987	0986	2400	0.3	0.9
0988	0987	2400	0.3	0.9
0989	0988	2400	0.3	0.9
0990	0989	2400	0.3	0.9
0991	0990	2400	0.3	0.9
0992	0991	2400	0.3	0.9
0993	0992	2400	0.3	0.9
0994	0993	2400	0.3	0.9
0995	0994	2400	0.3	0.9
0996	0995	2400	0.3	0.9
0997	0996	2400	0.3	0.9
0998	0997	2400	0.3	0.9
0999	0998	2400	0.3	0.9
1000	0999	2400	0.3	0.9
1001	1000	2400	0.3	0.9
1002	1001	2400	0.3	0.9
1003	1002	2400	0.3	0.9
1004	1003	2400	0.3	0.9
1005	1004	2400	0.3	0.9
1006	1005	2400	0.3	0.9
1007	1006	2400	0.3	0.9
1008	1007	2400	0.3	0.9
1009	1008	2400	0.3	0.9
1010	1009	2400	0.3	0.9
1011	1010	2400	0.3	0.9
1012	1011	2400	0.3	0.9
1013	1012	2400	0.3	0.9
1014	1013	2400	0.3	0.9
1015	1014	2400	0.3	0.9
1016	1015	2400	0.3	0.9
1017	1016	2400	0.3	0.9
1018	1017	2400	0.3	0.9
1019	1018	2400	0.3	0.9
1020	1019	2400	0.3	0.9
1021	1020	2400	0.3	0.9
1022	1021	2400	0.3	0.9
1023	1022	2400	0.3	0.9
1024	1023	2400	0.3	0.9
1025	1024	2400	0.3	0.9
1026	1025	2400	0.3	0.9
1027	1026	2400	0.3	0.9
1028	1027	2400	0.3	0.9
1029	1028	2400	0.3	0.9
1030	1029	2400	0.3	0.9
1031	1030	2400	0.3	0.9
1032	1031	2400	0.3	0.9
1033	1032	2400	0.3	0.9
1034	1033	2400	0.3	0.9
1035	1034	2400	0.3	0.9
1036	1035	2400	0.3	0.9
1037	1036	2400	0.3	0.9
1038	1037	2400	0.3	0.9
1039	1038	2400	0.3	0.9
1040	1039	2400	0.3	0.9
1041	1040	2400	0.3	0.9
1042	1041	2400	0.3	0.9
1043	1042	2400	0.3	0.9
1044	1043	2400	0.3	0.9
1045	1044	2400	0.3	0.9
1046	1045	2400	0.3	0.9
1047	1046	2400	0.3	0.9
1048	1047	2400	0.3	0.9
1049	1048	2400	0.3	0.9
1050	1049	2400	0.3	0.9
1051	1050	2400	0.3	0.9
1052	1051	2400	0.3	0.9
1053	1052	2400	0.3	0.9
1054	1053	2400	0.3	0.9
1055	1054	2400	0.3	0.9
1056	1055	2400	0.3	0.9
1057	1056	2400	0.3	0.9
1058	1057	2400	0.3	0.9
1059	1058	2400	0.3	0.9
1060	1059	2400	0.3	0.9
1061	1060	2400	0.3	0.9
1062	1061	2400	0.3	0.9
1063	1062	2400	0.3	0.9
1064	1063	2400	0.3	0.9
1065	1064	2400	0.3	0.9
1066	1065	2400	0.3	0.9
1067	1066	2400	0.3	0.9
1068	1067	2400	0.3	0.9
1069	1068	2400	0.3	0.9
1070	1069	2400	0.3	0.9
1071	1070	2400	0.3	0.9
1072	1071	2400	0.3	0.9
1073	1072	2400	0.3	0.9
1074	1073	2400	0.3	0.9
1075	1074	2400	0.3	0.9
1076	1075	2400	0.3	0.9
1077	1076	2400	0.3	0.9
1078	1077	2400	0.3	0.9
1079	1078	2400	0.3	0.9
1080	1079	2400	0.3	0.9
1081	1080	2400	0.3	0.9
1082	1081	2400	0.3	0.9
1083	1082	2400	0.3	0.9
1084	1083	2400	0.3	0.9
1085	1084	2400	0.3	0.9
1086	1085	2400	0.3	0.9
1087	1086	2400	0.3	0.9
1088	1087	2400	0.3	0.9
1089	1088	2400	0.3	0.9
1090	1089	2400	0.3	0.9
1091	1090	2400	0.3	0.9
1092	1091	2400	0.3	0.9
1093	1092	2400	0.3	0.9
1094	1093	2400	0.3	0.9
1095	1094	2400	0.3	0.9
1096	1095	2400	0.3	0.9
1097	1096	2400	0.3	0.9
1098	1097	2400	0.3	0.9
1099	1098	2400	0.3	0.9
1100	1099	2400	0.3	0.9

Prévision de débit :
Tableau des données et courbes de débits simulés
(événement de Novembre 2016)



Réalisations

Le modèle a été calé pour des événements hydrologiques importants (crues). Comme inscrit dans le Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015, le SMBS œuvre pour améliorer le modèle (optimiser la prévision des crues, améliorer la prédiction des périodes d'étiages, perfectionner l'intégration des précipitations neigeuses...).

Pour ce faire, le SMBS mène un partenariat avec l'Unité d'hydrogéologie karstique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UMR 1114 INRA-UIAPV EMMAH) (voir fiche « Connaissance de la recharge du karst »).

En 2018, l'absence de crue significative n'a pas justifié l'utilisation du modèle. De plus, aucune simulation en période d'étiage n'a été réalisée au vu des débits estivaux assez soutenus.



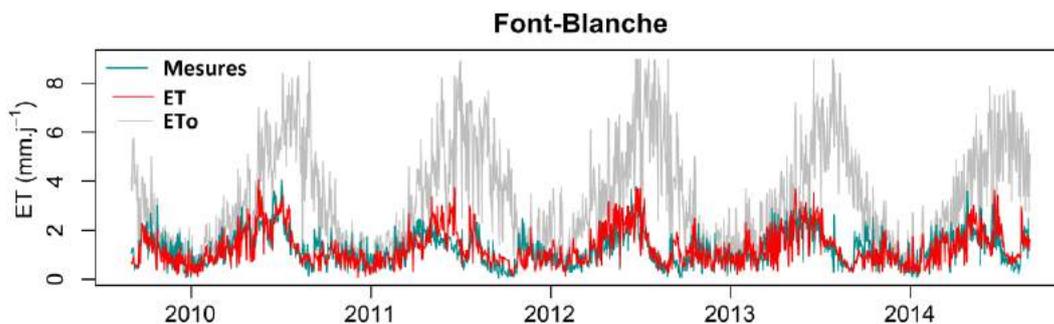
La Fontaine de Vaucluse à l'étiage

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est engagé depuis octobre 2014, avec l'UMR EMMAH de l'Université d'Avignon dans la réalisation d'une thèse de recherche intitulée « **Caractérisation et spatialisation de la recharge des hydrosystèmes karstiques** ». La recharge désigne la quantité d'eau annuelle qui renouvelle le stock d'eau souterraine. Les objectifs annuels sont de mieux comprendre le rôle de la végétation dans le cycle de l'eau et d'améliorer l'estimation des quantités d'eau transpirées par celle-ci, ainsi que par l'évaporation du sol.

Mise en oeuvre

- Dans les modélisations hydrogéologiques du karst, il est courant d'estimer l'évapotranspiration à partir des seules variables climatiques (température, vent, humidité...) avec des modèles tels que Penman-Monteith ou Thornthwaite (actuellement utilisé par le modèle du SMBS).
- L'évapotranspiration estimée est alors très forte, jusqu'à 12 mm/j en plein été. Les mesures de l'évapotranspiration réalisées en contexte méditerranéen (forêts de Puéchabon et de Font-Blanche) ont montré que les plantes régulent leur transpiration pendant la période estivale, et que les valeurs les plus fortes sont de l'ordre de 3 mm/j.
- A partir de ce constat nous avons choisi de développer un nouveau modèle d'évapotranspiration adapté aux couverts forestiers mixtes (forêts mélangées de résineux et de feuillus), aux garrigues, zones agricoles, zones pâturées et roches nues (comme le sommet du Mont-Ventoux) en partenariat avec l'INRA. Pour cela nous utilisons des informations issues des mesures acquises par satellites qui permettent de caractériser l'activité et le développement de la végétation.



- **Mesures** : évapotranspiration mesurée dans la forêt de Font-Blanche par l'INRA
- **ET** : évapotranspiration simulée avec le modèle SimpKcET
- **ETo** : évapotranspiration estimée à partir des variables climatiques avec le modèle de Penman-Monteith

Réalisations

Cette année de recherche nous a permis de développer :

- **Un modèle d'évapotranspiration SimpKcET**, qui peut directement être utilisé pour estimer l'évapotranspiration journalière de l'impluvium de l'aquifère de la Fontaine de Vaucluse. Son développement continue afin qu'il puisse être utilisé sur toute la France.
- **Développement du modèle KaRaMel** pour simuler la distribution spatiale et temporelle de la recharge de l'aquifère de la Fontaine de Vaucluse, avec notamment une amélioration de la cartographie de la réserve utile des sols de l'impluvium.

Les résultats ont été présentés à la communauté scientifique lors du colloque international « EuroKarst 2018 » qui a eu lieu à Besançon en juillet 2018.

Réguler les populations de ragondins

(Opération B2.7 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- Réduire les risques d'inondations dans les secteurs où le cours d'eau est endigué.
- Engager une action préventive permettant de pérenniser les digues et réduire les risques de dégradations / ruptures en cas de crue.



Le ragondin, une espèce classée nuisible en France

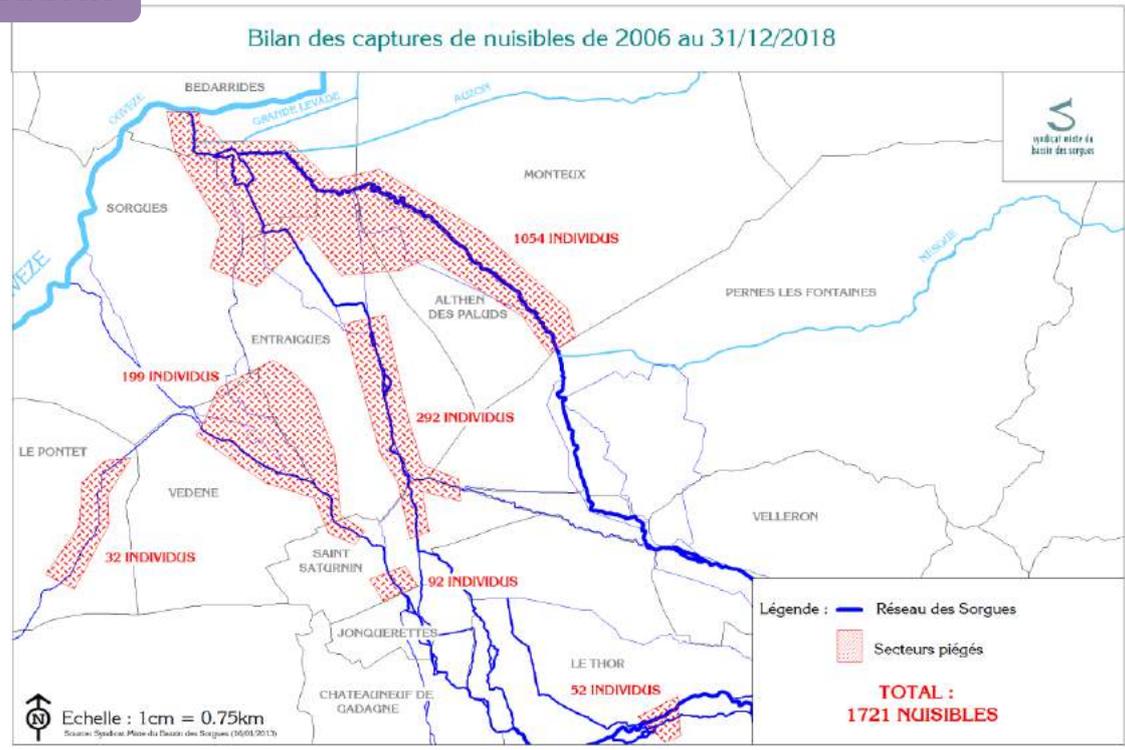


Mise en œuvre

- Repérage des secteurs infestés, récupération des autorisations de piégeage auprès des propriétaires, établissement des déclarations communales, réalisation des campagnes quotidiennes de régulation par piégeage (régulation sélective), puis suivi des secteurs traités (piégeage d'entretien).
- **Après 8 ans de piégeage intensif, nous avons constaté une baisse conséquente du niveau d'infestation sur les Sorgues aval.** Nous sommes ainsi, **depuis 4 ans, dans une phase d'entretien**, qui permet de maintenir une pression de piégeage suffisante pour garder le niveau d'infestation au plus bas. En 2018, 52 nuisibles ont été capturés sur les Sorgues.

Coût annuel pour les Sorgues : 18 000 € TTC
Financements : 100 % SMBS

Réalisations



Objectifs

Mettre à la disposition de tous des **informations** sur le réseau des Sorgues et ses particularités, les actions menées, notamment au travers du Contrat de Rivière et de Natura 2000, les résultats obtenus, les événements ...



Pourquoi un nouveau site ?

D'importantes difficultés techniques ont abouti à une fermeture forcée du site du SMBS. Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues œuvre depuis 2016 pour mettre en place une nouvelle version du site Internet.

Mises en oeuvre

Suite à la définition, en 2017, d'un cahier des charges et à la mise en concurrence pour la création du nouveau site Internet, le SMBS a sélectionné un prestataire début 2018 pour toute la conception et la réalisation du site, ainsi que pour la maintenance et l'hébergement.

Le travail opérationnel a débuté en mars 2018 :

- *Mars 2018* - Réunion de lancement (méthodologie de travail à venir + définition des objectifs et de l'arborescence du site Internet). 1 élu et 4 agents du SMBS participent.
- *Mai 2018* - Réunion technique (retour sur l'arborescence, les fonctionnalités et la charte graphique). Le Président et 3 agents du SMBS participent.
- *Depuis juillet 2018* - rédaction des nouveaux contenus, recherches des illustrations...
- *Octobre 2018* - Formation de 7 agents du SMBS à la gestion concrète du site Internet (gestion de contenu et webmaster).
- *Depuis octobre 2018* - Intégration progressive des contenus au fur et à mesure de leur rédaction.



Formation des agents SMBS à la gestion des contenus et webmaster.
Octobre 2018

- ✓ *Source d'informations régulières et de proximité*
- ✓ *Espace de ressource sur la rivière Sorgue*
- ✓ *Responsive**

Telles sont les orientations du nouveau site Internet.

Le nouveau site Internet, tout comme l'ancien, se veut être un **véritable outil d'information** sur la rivière Sorgue et sa gestion, à destination de **différents acteurs et parties prenantes du territoire** des Sorgues. De surcroît, et en complément d'autres outils de communication, son rôle est de **renforcer les connaissances et la compréhension** des objectifs des actions du SMBS. L'héritage de l'ancien site Internet se traduit par l'intégration de toutes les informations techniques et documentaires qui y figuraient avec l'actualisation des données au préalable (cartographie, images, documents à télécharger, rapports...).



* *Responsive = Terme anglais. Traduction en français : « adaptatif ». Employé en communication digitale pour désigner un site web dont la conception vise, grâce à différents principes et techniques, à offrir une consultation confortable même pour des supports différents (source : Wikipédia)*

Coût : 24 495,74 €TTC - **Financements** : 30 % AE RMC – 30 % CR PACA – 20 % CD 84 – 20 % SMBS

Objectifs

Informer et sensibiliser le jeune public aux caractéristiques d'une rivière et des milieux aquatiques, ainsi qu'aux particularités de la Sorgue, aux actions menées et aux moyens de contribuer individuellement à la protection de ce patrimoine.



Mise en oeuvre

Les Sorgues à l'école comprennent :

- **La réalisation de programmes pédagogiques sur toute l'année avec fourniture d'outils pour que l'enseignant puisse aller au-delà** (2,5 journées dont 1 minimum sur le terrain). La Maison Régionale de l'Eau (MRE) a en charge l'élaboration de la trame pédagogique et sa finalisation avec les enseignants concernés. L'animation de ces programmes mobilise le personnel de la Maison Régionale de l'Eau et du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Elle s'achève par une manifestation commune en fin d'année scolaire.



Intervention ponctuelle par un agent du SMBS auprès d'élèves de l'école élémentaire d'Althen des Paluds, sur la restauration de la continuité écologique

- **Des interventions thématiques ponctuelles**, à la demande, sur une demie ou une journée auprès des écoles de tous niveaux, centres de loisirs, etc. (réalisées par les agents du SMBS ou la MRE).

Coût 2017-2018 : 55 865 € TTC

Financements : 50 % AE RMC - 20 % CR PACA - 30 % SMBS

Réalisations – Les Sorgues à l'école

Pour l'année scolaire 2017-2018, **16 classes** du bassin, soit **404 élèves**, ont bénéficié de programmes pédagogiques menés sur toute l'année (communes *Althen des Paluds, Entraigues sur la Sorgue, L'Isle sur la Sorgue, Le Pontet, Le Thor, Sorgues, Vedène*).

Une **manifestation de restitution** a eu lieu le 5 juin 2018 à Entraigues sur la Sorgue. Les enfants ont créé des banderoles et slogans pour la grande **Parade de la Sorgue** : tous les élèves ont paradé dans les rues d'Entraigues sur la Sorgue **en prônant la préservation de la Sorgue**.

Durant le reste de la journée, les enfants ont exposé leurs travaux réalisés sur la Sorgue pendant l'année. Pour récompenser leur investissement et attester des connaissances reçues, un « **diplôme de citoyen de la Sorgue** » **nominatif leur a été remis par les Maires de chaque commune concernée**, ou leur représentant. De plus, une trousse de « Citoyen de la Sorgue » fabriquée pour l'occasion, leur a été offerte par le SMBS.

Cette année, **dans le cadre de ses 20 ans**, le SMBS a organisé de nombreuses activités avec l'aide de son partenaire la Maison Régionale de l'Eau. Par exemple :

- un concours du meilleur déguisement et de la meilleure ambiance pendant la Parade, pour lequel 4 classes ont été lauréates ;
- à l'issue du repas de midi, un gâteau d'anniversaire a été soufflé par le Président Guy Moureau, puis partagé avec l'ensemble des classes et des enseignants / accompagnateurs présents.

L'après midi, la Maison Régionale de l'Eau et le SMBS ont organisé des jeux ludiques autour des restitutions des enfants.



Illustrations de la journée de restitution 2018 *Les Sorgues à l'école*



Réalisations – Animations ponctuelles

En 2017-2018, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé **17 interventions thématiques** auprès de classes d'écoles primaires, de lycées professionnels, de l'Université d'Avignon. Cela représente près de **400 personnes** supplémentaires sensibilisées aux enjeux liés à la Sorgue.

Objectifs

Poursuivre l'information et la sensibilisation des citoyens de demain, par une mise en œuvre régulière du dispositif *Les Sorgues à l'école*. Pour l'année scolaire 2018-2019, le dernier trimestre 2018 a été l'occasion de monter chaque programme, de distribuer des outils pédagogiques et de débiter les interventions de la Maison Régionale de l'Eau.

Les outils pédagogiques visent à :

- **rassembler les bases de connaissances les plus importantes** sur les caractéristiques, le fonctionnement et les enjeux associés aux Sorgues ;
- **compléter ces bases** avec les informations étudiées lors des journées d'interventions des programmes *Les Sorgues à l'école* et les développements effectués par les enseignants ;
- **découvrir** d'autres thématiques sur les Sorgues ;
- **partager des connaissances** avec les parents et l'entourage.

Réalisations



Althen des Paluds – Ecole Simone Veil



Fontaine de Vaucluse – Ecole élémentaire



Vedène – Ecole Alphonse Daudet B

Le Thor – Ecole La Calade



Objectifs

Informers les collectivités locales des actions menées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.
Informers et sensibiliser le grand public à travers la presse locale et les publications communales.

Mise en œuvre

Sujets développés en 2018 :

- ➔ Baignades dangereuses dans la Sorgue / risque d'hydrocution ;
- ➔ Inauguration du nouveau seuil des Gaffins et de la passe à poissons à Althen des Paluds ;
- ➔ Signature de la nouvelle Charte du Comité Local de la Sorgue Amont ;
- ➔ « Les Sorgues à l'école 2017 / 2018 » : Journée de Restitution ;
- ➔ Travaux de reconstruction du mur berge du Portalet à L'Isle-sur-la-Sorgue ;
- ➔ Mise en chômage du Canal de Vaucluse ;
- ➔ « Les Sorgues à l'école 2018 / 2019 » : remise d'outils pédagogiques ;
- ➔ Comité de Pilotage du Contrat Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon ».

Programme des 20 ans

- Soirée anniversaire du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Programme des manifestations publiques pour les 20 ans du SMBS
- Concours Photo « Votre Sorgue au quotidien »
- Journée Portes Ouvertes du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues
- Journées Européennes du Patrimoine / Journée autour du Canal de Vaucluse
- Cérémonie de remise des prix du concours photo « Votre Sorgue au quotidien »

Exemples de parutions suite aux communiqués diffusés



Vaucluse Matin – soirée anniversaire du SMBS - février 2018



Magazine municipal de Caumont sur Durance – concours photo – avril 2018



La Provence – journée de Restitution – juin 2018



France Bleu Vaucluse – mise en chômage du Canal de Vaucluse – septembre 2018

Développer des outils et porter à connaissance les actions menées au quotidien

(Opérations C2.2, C2.4, C2.6 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)

Objectifs

Informer le grand public, les élus, les acteurs locaux et praticiens de la rivière des **actions menées**, des **caractéristiques particulières** de la rivière, des **enjeux associés**.

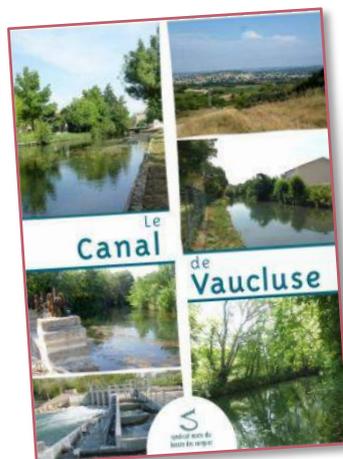
Sensibiliser les citoyens du bassin des Sorgues à la fragilité et à la particularité de la rivière et de son environnement.



Réalisations

- **Réalisation et pose de panneaux d'information sur des chantiers en cours et terminés**, au Partage des Eaux, au Quai Jean Jaurès et au Portalet à L'Isle sur la Sorgue (été/automne).
- **Déclinaison d'une charte graphique et création** (janvier) :
 - d'une **plaquette grand public de présentation du SMBS** « Ensemble, protégeons la Sorgue de demain » ;
 - d'une série de **kakemonos** présentant la rivière Sorgue et sa gestion par le SMBS.
- **Rencontre des chargé(e)s de communication et des élu(e)s délégué(e)s à la communication** des communes et intercommunalités membres du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (février à mai).
- **Inauguration de la passe à poissons du seuil des Gaffins/Moulin de la Roque** à Althen des Paluds (mai).
- **Réalisation de panneaux d'informations pédagogiques, disposés sur les berges de la Sorgue amont** (Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse et L'Isle-sur-la-Sorgue ; juillet).
- **Création d'une plaquette de communication grand public sur le Canal de Vaucluse** (août/septembre).

Plaquette de communication du SMBS



Plaquette sur le Canal de Vaucluse



Inauguration de la passe à poissons sur le seuil des Gaffins/Moulin de la Roque à Althen des Paluds

Coût total dépenses : 7 237 € TTC (hors frais de fonctionnement du SMBS)

Financements : 25 % AE RMC - 25 % CR PACA - 17 % CD 84 - 33 % SMBS

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues possède une **expertise technique et un savoir faire reconnu dans la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation**. De plus, les particularités des Sorgues impliquent souvent la mise en œuvre **d'actions novatrices**, intéressant les autres gestionnaires et partenaires.

Réalisations

Partager notre expérience au niveau local...

- ✎ Le **SMBS travaille localement, tout au long de l'année, en étroite relation avec les associations Les Chevaliers de l'Onde et Les Sorgues Vertes**, afin d'aider ces derniers à cibler leurs actions citoyennes sur des enjeux locaux prioritaires, en prenant mieux en compte les spécificités des Sorgues et nécessités d'intervention.
- ✎ Présentations de thématiques particulières liées aux Sorgues aux **membres du Comité Syndical du SMBS**, lors des réunions du Comité Syndical.

Partager notre expérience au-delà du territoire de la plaine des Sorgues...

- ✎ Participation systématique aux réunions du « **Groupe rivière 84 technique** » et du « **Groupe rivière 84 Elus** ».
- ✎ Participation systématique aux réunions du **Comité sécheresse** de Vaucluse et collaboration à la demande des services de l'Etat pour redéfinir les seuils d'actions en situation de sécheresse.
- ✎ Partages d'expertise avec des Associations Syndicales Autorisées (ASA) locales.
- ✎ Participation en tant que conseiller technique, à la demande de M. PASTOR représentant de l'association des Maires de Vaucluse, à la réunion du Comité Départemental d'Espaces Sites et Itinéraires de novembre 2018, sur l'état des lieux et la stratégie du **Plan Départemental d'Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)**.
- ✎ Interventions dans le cadre de journées thématiques organisées par **Volubilis**.

Participer à des groupes de travail et études régionales...

- ✎ A la demande du Conseil Régional PACA, le SMBS participe activement, en tant que membre du Comité Régional Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux travaux du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** Provence-Alpes-Côte d'Azur et à l'**Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA)**.
- ✎ Participation aux **Comités de suivi** et à l'**Assemblée générale du RRGMA**.
- ✎ Le SMBS est un **membre actif du groupe de travail sur la pérennité des structures de gestion du RRGMA** et la mise en œuvre de la compétence **GeMAPI**.
- ✎ Le SMBS participe activement, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à la **mise en œuvre du SOCLE**.
- ✎ Participation et intervention à la **4^{ème} journée régionale sur les eaux souterraines**, organisée par l'Agence de l'eau et le Conseil Régional à St Didier en octobre 2018.



Intervention du SMBS lors de la 4^{ème} journée régionale sur les eaux souterraines

Célébrer 20 ans d'actions pour la préservation des Sorgues

Objectifs

Rendre hommage aux femmes et aux hommes qui se sont impliqués dans la gestion de la Sorgue. Informer les élus, les acteurs locaux et praticiens de la rivière des actions menées, des caractéristiques particulières de la rivière, des enjeux associés...

Réalisations

Mardi 6 février 2018, à Vedène à l'Autre Scène, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a organisé une soirée pour fêter ses 20 ans. Entouré des **Présidents des intercommunalités membres** (*Grand Avignon, Jean-Marc ROUBAUD, Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Pierre GONZALVES, Communauté de communes Les Sorgues du Comtat, Christian GROS, Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, Gérard DAUDET*), des **Maires** des communes de la plaine des Sorgues, des **délégué(e)s du Comité syndical** et des **partenaires techniques et financiers** (*Etat, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil Départemental de Vaucluse*), le **Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, Guy MOUREAU**, a retracé 20 ans d'actions au service des Sorgues et présenté les projets pour l'avenir.



Présentation et discours aux 150 invités présents



Messieurs Moureau et Giraud

Cette soirée a été l'occasion de faire témoigner d'anciens élus des syndicats des **Sorgues aval** (Jean-Claude DENIS), des **Sorgues amont** (Germain GIRAUD) et du **Canal de Vaucluse** (Alain CORTADE) qui se sont appuyés à partir de 1998 sur le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Tous les partenaires institutionnels ont salué le travail accompli et souligné la pertinence du périmètre d'actions du **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues**,

le **bassin versant** : Monsieur Laurent BOURDIN, pour l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (délégation de Marseille),

Monsieur Michel BISSIERE, Conseiller Régional, représentant le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (Région Sud), Monsieur Renaud MUSELIER, Monsieur Pierre GONZALVEZ, Vice-président du Conseil Départemental de Vaucluse représentant le Président Maurice CHABERT et Thierry DEMARET, Secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, représentant Monsieur le Préfet, Jean-Christophe MORAUD...



Lancement du concours photos



L'équipe du SMBS

A l'issue de la soirée, Monsieur le Président a officiellement présenté le **programme des manifestations organisées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues sur l'année 2018** pour célébrer 20 ans d'actions sur le territoire, au côté d'acteurs locaux impliqués dans la gestion des Sorgues.



Exposition des actions et outils de communication du SMBS

150 partenaires ont ainsi assisté au lancement d'une année riche en événements.

Promouvoir la Sorgue dans le cadre de manifestations grand public

Objectifs

- ↳ **Célébrer 20 ans d'actions** pour la préservation des Sorgues.
- ↳ **Inform**er le grand public, acteurs locaux et praticiens de la rivière des **actions menées, des caractéristiques particulières de la rivière, des enjeux associés.**

Réalisations

Participation au « Mois du patrimoine sorguais » à Sorgues (janvier 2018)

Participation à l'exposition réalisée par le pôle culturel, sur la rivière Sorgue et sur le lien entre la ville de Sorgue et son patrimoine naturel lié à la Sorgue et au Canal de Vaucluse.



Exposition du SMBS au pôle culturel de Sorgues (janvier 2018)

Participation à la « Fête de l'Eau » à L'Isle sur la Sorgue (mai 2018)

Les thèmes développés portaient sur les caractéristiques particulières de la Sorgue, ses enjeux et la gestion par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues depuis 20ans. Un focus a été apporté sur le Comité Local de la Sorgue Amont : présentation du CLSA, son rôle, ses membres, l'élaboration concertée de la révision de la Charte de la Sorgue amont, qui a été signée 12 jours plus tard...



Conférence du 3 mai 2018 à L'Isle sur la Sorgue

Participation au « Jardin d'Automne » à Châteauneuf de Gadagne (septembre 2018)

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a participé à l'événement « Jardin d'Automne », organisé le 30 septembre 2018 par les Pimprenelles à Châteauneuf de Gadagne. La thématique du stand était axée principalement sur la végétation des bords de Sorgues.



Stand du SMBS lors du Jardin d'Automne le 30 septembre à Châteauneuf de Gadagne

Objectifs

Informer le grand public, les élus, les acteurs locaux et praticiens de la rivière des **actions menées**, des **caractéristiques particulières** de la rivière, des **enjeux associés**.

Sensibiliser les citoyens du bassin des Sorgues à la fragilité et particularité de la rivière et de son environnement.

Réalisations

Samedi 16 juin 2018, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a organisé sa première **Journée Portes Ouvertes**, dans le cadre du programme des 20 ans. **130 personnes ont pu (re)découvrir les caractéristiques particulières du réseau des Sorgues**, et surtout sa **gestion menée au quotidien** par l'équipe du SMBS et les délégués des 18 communes membres.

Six partenaires ont été associés à cet événement. Tous ont contribué à rendre cette journée ludique et animée : *la Maison Régionale de l'Eau, les Chevaliers de l'Onde, la Fédération de Pêche de Vaucluse, Véronique Fournet - botaniste, Chloé Ollivier avec l'Université d'Avignon, le Musée de l'école d'autre fois*. **Au programme : une balade commentée en bord de Sorgue avec le SMBS, des stands animés, des expositions, des conférences, des visites virtuelles, simulateur de pêche ...**

Retour en images...



Balade commentée en bord de Sorgue



Discours d'accueil de Guy Moureau



Conférence sur le karst alimentant la Fontaine de Vaucluse



Stand « les Sorgues à l'école »



Stand « continuum » de la Maison Régionale de l'Eau

Mettre à l'honneur le Canal de Vaucluse

Objectifs

Mettre en valeur le Canal de Vaucluse, bras de Sorgue atypique. Informer le grand public, les élus, les acteurs locaux et praticiens de la rivière des actions menées, des caractéristiques particulières de la rivière, des enjeux associés. Sensibiliser les citoyens du bassin des Sorgues à la fragilité et aux particularités de la rivière et de son environnement.



Réalisations

Samedi 15 septembre 2018, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est associé aux Journées Européennes du Patrimoine pour mettre en avant le Canal de Vaucluse. Ce patrimoine vieux de X^e siècles, aux croisements d'enjeux environnementaux, économiques, sociaux, a su intéresser **près de 100 personnes sur la journée**. Suite au succès de cette journée, et notamment de la balade, il réside une forte demande de la part des publics pour que le SMBS propose d'autres balades commentées en bord de Sorgue dans l'année.

La journée s'est composée de la manière suivante :

- Le matin : balade commentée autour du Canal de Vaucluse. Parcours de 4 km aller-retour entre Saint Saturnin lès Avignon et Jonquerettes. A l'issue de la balade, certains participants ont profité d'un pique nique tiré du sac au bord du canal sur une propriété du SMBS.
- L'après midi : Conférence sur le Canal de Vaucluse, à la salle des Fêtes de Jonquerettes.

Retour en images...



Balade commentée au départ à la Minoterie Tarascon à St Saturnin lès Avignon



Arrêt aux vannes barrage de la Pusque, à la limite entre St Saturnin lès Avignon et Jonquerettes



Arrêt sur le chemin communal en amont de la Minoterie Tarascon à St Saturnin lès Avignon



Conférence sur le Canal de Vaucluse à Jonquerettes

Faire participer les citoyens des Sorgues au concours photo « Votre Sorgue au quotidien »

Objectifs

Favoriser une libre expression sur la vision de la Sorgue, récolter un témoignage oculaire et sensible du regard des citoyens des Sorgues sur la rivière, appréhender davantage les liens entretenus avec les Sorgues et amender la photothèque du SMBS avec des visions du grand public.

Réalisations

Lancé officiellement le mardi 6 février 2018, lors de la soirée anniversaire du SMBS à Vedène, le concours photo « **Votre Sorgue au quotidien** » est l'événement « fil rouge » des actions de communication du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en 2018.

Pourquoi un concours photo ?

- Parce que « une image vaut 1 000 mots » pour exprimer une idée, une vision, développer un discours ou un message.
- Parce que c'est un moyen ludique, moderne, populaire et accessible à tous, pour favoriser la libre expression à propos de la rivière sur le territoire.
- Parce que l'appareil photo, en tant qu'outil, ouvre ses champs d'expression de manière artistique et culturelle, autour de notre vision de la Sorgue.

Le Jury était composé de 5 personnes

- *Deux photographes professionnels*
 - Christoph GERIGK, photographe professionnel international, primé deux fois au World Press Photo Awards ;
 - Joël AUTRAN, reporter photographe pour l'agence de presse A.G.I.I (Agence Générale Informations Indépendantes de Genève) et membre du club photo amateur de Châteauneuf de Gadagne.
- *Deux élus du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues*
 - Monique ETIENNE, déléguée au comité syndical pour la Commune de Saumane et pour la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse ;
 - Denis SERRE, Vice-président au comité syndical pour la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue et pour la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.
- *Un agent du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues* - Céline PETIT, agent administratif

107 photos ont été reçues. Elles ont été capturées par des habitants du bassin des Sorgues et au-delà (département de la Drôme, Ardèche, Haute Alpes...).

3 prix ont été attribués, sponsorisés par les Cabanes des Grands Cépages, l'entreprise Tec Tec Tec et la pépinière ROUY : le **Grand Prix** (lot d'une valeur de 500 euros), le **Prix Spécial du Jury** et le **Prix Jeunesse** attribué aux moins de 16 ans (lot d'une valeur de 300 euros). Les gagnants se sont également vus remettre leur photo lauréate imprimée en grand format.

Un **4^{ème} prix non annoncé dans le programme** du concours photo a également été décerné à l'initiative du Jury. Il s'agit d'une mention spéciale « prix d'honneur ». Cette mention spéciale récompense l'originalité et la qualité technique de la photo.

Les photos lauréates sont en entête du présent rapport d'activités.



Affiche du concours photo

La cérémonie de remise des prix s'est tenue en soirée, au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, le jeudi 6 décembre 2018, en présence de plus de 80 personnes, dont près de 65 participants au concours photo. Le SMBS a souhaité rassembler l'ensemble des « photographes de la Sorgue » qui ont concouru au projet, afin de valoriser tous les regards et attentions portés sur la rivière. Cette cérémonie fut également l'occasion de marquer la fin d'une année riche en événements liés aux 20 ans du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Retour en images...



Les membres du Jury

Les gagnants du concours photo entourés du Jury et des élus du SMBS



Les « photographes de la Sorgue » !





La Passerelle – 1, Chemin des Palermes - 84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél. : 04 90 83 68 25 - Fax : 04 90 83 17 60

smbs@laSorgue.fr - www.laSorgue.fr

Directeur de Publication :
M. Guy MOUREAU, Président

Crédit photographies :
Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Date de publication :
Juillet 2019

Nos membres :



Réalisé avec le concours financier de :

